



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Thierry PAQUOT

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Mme Claudine GOLDSTEIN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens,

Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

Mlle Laëtitia CATY

M. Yoro FALL

Collège des personnalités extérieures :

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA

Mme Anne BELLANCOURT

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration à M. Christian CUESTA 1^{er} porteur et à M. Luc HITTINGER 2nd porteur)

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (procuration à M. Julien GIRAL)

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. Julien GIRAL)

Mme Marie RICHARD (procuration à M. Luc HITTINGER)

M. Christophe LAFOND (procuration à M. Christian CUESTA 1^{er} porteur et à M. Luc HITTINGER 2nd porteur)

M. Frédéric MORET (procuration à M. Christian CUESTA)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

Mme Patricia ALBANESE, Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

Mme Christine BENARD, DAJG

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux finances

Mme Jocelyne DUBOIS MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante

Mme Anne-Sophie FOURES, DAJG

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM

M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit

Mme Brigitte MARIN, Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire

M. William MAROIS, Le Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Madame Kaldia KECHIT

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et technologie

M. Didier NICOLLE, Vice-président à la stratégie et au développement

M. Yves PALAU, VP du Conseil des études et de la vie universitaire

Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers

M. Ghislain PROMONET, Direction des ressources humaines

Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales

M. François TAVERNIER, Directeur général des services

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

Invités exceptionnels :

Mme Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, UFR Médecine

Mme Valérie BLED, Agence comptable

Mme MARION CASTELAIN, DRH

M. Alexandre FIFRE, ISBS UFR Médecine

SOMMAIRE

1. INSTANCES	7
1.1. Election du Vice-président en charge du patrimoine	7
2. QUESTIONS COMPTABLES ET FINANCIERES.....	11
2.1. Présentation de la démarche du Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF).....	11
2.2. Politique du recouvrement.....	27
3. VIE DE L'ETABLISSEMENT.....	34
3.1. Politique d'emplois (Sous réserve de l'avis du Comité Technique)	34
3.2. Mise en place du conseil de Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS).....	58
4. OFFRE DE FORMATION	61
4.1. Présentation du dossier de renouvellement du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur des Bio-Sciences (ISBS).....	61
4.2. Demandes d'habilitation de masters co-habilités avec des universités évaluées en vague D	68
4.3. Tarifs de diplômes d'université (erratum)	71
5. QUESTIONS DIVERSES.....	74
5.1. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2012	74

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

M. LE PRESIDENT.– Bonjour à toutes et à tous. Avant de faire une petite introduction pour la rentrée, je voulais laisser la parole à Monsieur AVENEL, qui est le nouveau Doyen de la Faculté d'AEI.

M. AVENEL.– Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les vice-présidents, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous accueillir en tant que nouveau Doyen de la Faculté AEI dans nos locaux pour le premier Conseil d'Administration de cette année universitaire 2012–2013.

Je vais me présenter rapidement. Je suis professeur des universités en Sciences de gestion depuis 1991. Je suis professeur dans l'université de Paris–Est – à l'époque de Paris 12 – depuis 2005.

Je suis spécialiste de finances plus particulièrement et je suis également docteur en histoire.

Je ne vais pas prendre la parole plus longtemps, parce qu'il y a beaucoup de choses à faire. Je nous souhaite une bonne réussite pour les travaux d'aujourd'hui et pour la suite, car nous allons nous revoir, je pense, tous les mois dans ces locaux.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Monsieur AVENEL.

Je vous remercie au nom du Conseil d'Administration de nous accueillir dans ces locaux, qui sont vraiment très accueillants et qui nous permettent de mener nos CA dans une bonne ambiance et dans un beau cadre. Ne serait-ce que pour cela, je vous en remercie.

M. AVENEL.– Ce sont de toute façon les locaux de l'université.

M. LE PRESIDENT.– J'ai des informations à vous donner et je vais vous dire quelques mots pour la rentrée.

Je voulais d'abord vous signaler que notre Conseil d'Administration s'est légèrement modifié. En effet, nous avons eu deux départs. Le premier est un départ par démission, celui de Madame Catherine DEVILLE–CAVELLIN. Monsieur PAQUOT, qui était le suivant sur la liste, est là pour lui succéder.

Vous pouvez peut-être dire quelques mots, Monsieur PAQUOT, sur votre cadre général et quelques éléments.

M. PAQUOT.– Merci, Monsieur le Président. Je suis professeur des universités en philosophie

de l'urbain à l'Institut de l'urbanisme de Paris. Je travaille sur le sens des mots que vous venez d'évoquer : hospitalité, accueil, urbanité. Je suis prêt à apprécier ce cadre. Je suis à Paris 12 depuis 2000. J'ai siégé comme élu au CA à l'époque de la présidence de Paul MENGAL.

M. LE PRESIDENT.– Merci pour ces quelques mots.

La deuxième personne qui est partie du CA, c'est Cédric FRETIGNÉ. Il était Maître de conférences. Il a été promu PR. Donc, ayant été promu PR, il a perdu sa qualité de membre du CA. Celle qui est la suivante sur la liste « Penser l'Avenir et Agir Ensemble » a donc pris sa place. C'est Pascale FANEN, qui n'a pas pu être là aujourd'hui. Elle est Maître de conférences à la Faculté de Médecine en génétique. Cela fait un bon moment qu'elle est à la Faculté de Médecine. Je ne saurais dire précisément, mais cela fait au moins une quinzaine d'années en tout cas que je la connais. C'est quelqu'un qui connaît bien l'université et qui connaît bien la Faculté de Médecine en particulier, puisqu'elle est membre du conseil de gestion. Elle porte également un master autour de la génétique et des biothérapies.

Voilà ces deux modifications dans le cadre du Conseil d'Administration.

Je vais vous donner deux éléments qui ont caractérisé notre rentrée. Le premier point, c'est la venue de la ministre jeudi dernier sur le site. Elle a choisi l'UPEC pour témoigner de l'importance qu'elle accordait à ce que l'on peut organiser pour l'accueil des étudiants de cette rentrée universitaire. Elle est venue saluer « Happy UPEC ». D'après les retours que j'ai pu avoir des uns et des autres, elle a été très satisfaite de ce qu'elle a pu voir sur l'UPEC notamment en matière de travail effectué par le bureau des étudiants mais également la qualité de ce qu'avait pu apporter le patrimoine, les échanges qu'elle a pu avoir et le dynamisme des étudiants mais également l'association avec les collectivités territoriales que ce soit la ville de Créteil Plaine Centrale, le Conseil général ou la région.

Ensuite, je voudrais remercier une autre composante, la FSEG, qui a pu avoir des échanges avec la ministre dans le cadre d'un amphithéâtre où, là encore, à la fois le discours de la ministre et les questions qui ont été posées par les étudiants et les réponses qu'elle a pu apporter ont bien démontré l'échange et la qualité de celui-ci.

C'était un premier rendez-vous avec la ministre. Je pense que cela a été un succès. Dans les échanges que nous pourrons avoir prochainement avec elle, cela les favorisera.

Deuxième point : en ce moment, il y a une réflexion au niveau national au travers des

évolutions des universités. Il y a tout le processus des assises avec la possibilité d'avoir une réflexion nationale, une réflexion territoriale et une réflexion plus locale et individuelle également. En effet, je crois qu'il est important de dire que chacun, sur le site des assises, peut participer à cette réflexion en faisant des propositions. Au niveau de l'UPEC et aussi au niveau du PRES, il y a déjà eu deux réunions qui ont été organisées : l'une hier où il y avait quand même environ 70 à 75 personnes dans la salle ce qui nous a permis un premier échange et l'autre trois jours auparavant, mardi, sur Marne-la-Vallée où il y avait une cinquantaine de personnes qui ont globalement réfléchi sur la recherche des équilibres entre formation, recherche et innovation.

Le processus continue, puisque nous allons être engagés dans le cadre des réflexions territoriales sur des échanges. Un premier échange a lieu la semaine prochaine, le 2 octobre, à Paris sur une réflexion plus spécifique sur la recherche. Une autre a lieu le 8 octobre sur Créteil, sur la réussite post-bac. Une autre a lieu un peu plus tard, le 11 octobre, à Versailles, sur la gouvernance.

C'est un moment important pour réfléchir. J'ai apprécié les échanges d'hier, leur qualité et la réflexion que nous pouvons avoir sur son métier d'enseignant-chercheur avec, notamment, les questions entre formation, recherche, innovation et le temps passé à tout cela.

Voilà les éléments principaux que je voulais vous donner en introduction.

Nous allons à présent suivre l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration.

C'est un Conseil au cours duquel nous allons avoir un point important pour l'université parmi d'autres : celui de la politique d'emplois. J'y reviendrai au moment où nous devons le traiter.

1. INSTANCES

1.1. Election du Vice-président en charge du patrimoine

M. LE PRESIDENT.– Vous savez que Jean-François DUFEU, qui était Vice-président du patrimoine, est parti à la retraite le 31 août. Pour poursuivre le travail qu'il a pu effectuer, nous avons besoin d'un nouveau Vice-président. Ce Vice-président doit être élu par le Conseil d'Administration. Il y a un candidat. En l'occurrence, il s'agit de Philippe THIARD. Je vais demander à Philippe de venir se présenter avant qu'Anne-Sophie nous rappelle les modalités du vote.

M. THIARD.– Je vais dire quelques mots. Évidemment, le contexte de ma candidature, c'est le départ en retraite de Jean-François DUFEU après 18 années passées – pas seulement 18 années passées à l'université – en tant que vice-président en charge du patrimoine et des partenariats institutionnels. Ce sont 18 années qui ont été marquées de beaucoup de succès immobiliers pour l'UPEC. C'est effectivement une transition impressionnante pour moi, puisque ce développement immobilier a été tout à fait remarquable.

Je l'ai accompagné depuis le mois de mars, depuis l'élection du Président, comme Assesseur Patrimoine pour prendre connaissance progressivement des dossiers immobiliers. Il y a encore beaucoup de travail, puisque c'est un dossier très complexe.

Ma mission au cours des quatre prochaines années sera de m'inscrire dans la continuité des orientations de l'action immobilière qui a été impulsée par Jean-François et par les présidents avec lesquels il a travaillé ces dernières années. Je m'appuierai notamment sur les acquis importants que représente aujourd'hui notre capacité d'expertise interne, qui est de très grande qualité, avec une Direction du patrimoine qui, au cours de ces dernières années, a pu être structurée à l'UPEC et constitue pour nous un très grand atout.

Cette action au cours des quatre prochaines années sera sensiblement différente. Il y a un certain nombre d'enjeux qui vont se présenter à nous. Le premier enjeu est :

- la mise en place de nouveaux outils de gestion immobilière,
- un schéma pluriannuel de stratégie immobilière dont on reparlera en Conseil d'Administration,
- un schéma directeur d'immobilier en cours d'élaboration,
- mettre en place un système d'information immobilier pour parachever l'ensemble des outils,
- des indicateurs de pilotage de l'immobilier dont nous pouvons disposer et qui nous permettront de véritablement fiabiliser notre connaissance du parc et son besoin de réhabilitation notamment et de remise à niveau.

Deuxième enjeu :

- les enjeux de financement.

Ils seront probablement un peu plus aigus que par le passé avec des marges de manœuvre budgétaire des financeurs publics qui sont beaucoup plus étroites, comme chacun le sait, et notamment une interrogation sur le devenir des contrats de projet Etat-région qui, depuis le

début des années 90 avec le plan Université 2000, avait permis aux universités, avec l'appui des collectivités territoriales, d'engager de nombreuses constructions.

Troisième enjeu :

- le changement d'échelle de notre politique immobilière.

L'intégration de l'IUFM en 2007, le PRES, le rapprochement avec Marne-la-Vallée en ce qui concerne notre offre de formation : tout cela pose la question du devenir de notre parc immobilier qui est aujourd'hui un peu plus disséminé géographiquement et aussi plus orienté vers l'Est dans ses développements futurs. Donc, le schéma directeur aura notamment à aborder cette question.

Dernier enjeu que je relèverai :

- la place que l'université a actuellement dans les projets territoriaux en Ile-de-France.

L'université est de plus en plus au cœur des projets urbains de la métropole parisienne. Nous le voyons notamment à travers les contrats de développement territorial qui sont en cours d'élaboration dans le cadre du Grand Paris par les collectivités territoriales avec l'appui de l'Etat. Qu'il s'agisse de campus urbains, de zones d'aménagement universitaire, de clusters recherche, nous avons des objets d'aménagement qui sont de plus en plus présents dans la dynamique urbaine de l'Ile-de-France. Donc, il faudra que nous nous inscrivions nous aussi dans cette dynamique d'abord en ayant une vraie politique d'amélioration qualitative de nos sites d'implantation. Nous pensons tous à la requalification de la dalle, à l'amélioration de restauration et à celle de la vie étudiante et il faudra aussi peser sur les collectivités territoriales pour que les problématiques universitaires soient bien prises en compte dans leur projet urbain, qu'il s'agisse de l'accessibilité de nos sites, de la question du logement étudiant qui est une question extrêmement importante avec, dans le sud-est francilien, peut-être un petit retard en la matière qu'il faudra plaider auprès des collectivités territoriales et des financeurs du logement étudiant.

Voilà les principaux enjeux que je relèverai.

Quelques mots sur mon parcours.

Je suis à l'UPEC depuis 1999. Après avoir travaillé quelque temps à la DATAR sur des questions de perspectives territoriales, je suis arrivé ici comme PRAG en 1999. J'ai soutenu une thèse de doctorat sur les dynamiques du bassin parisien en 2001. J'ai été recruté Maître

de conférences au département de géographie à cette époque-là. Depuis cette date, j'ai eu plusieurs fonctions collectives à l'université. D'abord, comme Vice-doyen puis comme doyen par intérim entre 2004 et 2006 à la Faculté des Lettres. De nouveau, Vice-doyen à la Faculté des Lettres depuis 2010. Je me suis aussi occupé pendant 10 ans de la filière « aménagement du département de géographie » qui comprend un parcours de Licence et une Licence professionnelle. En recherche, je suis inscrit dans le cadre du Lab'Urba où j'ai effectué ces dernières années principalement des recherches sur le marketing territorial et sur les différentes dimensions de l'attractivité économique des territoires. Je m'intéresse aussi plus particulièrement dans le cadre de cette équipe aux questions immobilières. Donc, il y aura une interaction, je l'espère, importante entre mes centres d'intérêt scientifiques et cette nouvelle fonction à laquelle je candidate.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en introduction pour présenter ma candidature, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Philippe. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Nous allons savoir si tu fais l'unanimité ou pas !

Anne-Sophie...

Mme FOURES.– Les Vice-présidents en charge de domaines particuliers, en application de l'article 25 des statuts de l'université, sont élus sur proposition du Président de l'université par les membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des membres en exercice.

Ce qu'il vous est proposé aujourd'hui, c'est de manifester votre vote sur les papiers qui vous seront distribués en écrivant « oui » ou « non » selon que vous êtes favorables ou non à la candidature de Monsieur THIARD. Nous passerons ensuite pour ramasser les petits papiers dans une boîte et pour procéder au dépouillement.

Pour les personnes qui ont reçu des procurations, je vais me permettre de les rappeler. Vous prendrez autant de bulletins que nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous vous donnerons autant de bulletins que nécessaire !

Mme FOURES.– Pour les procurations, Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Marie RICHARD et de Pascale FANEN. Monsieur MAITROT DE LA MOTTE, vous avez reçu procuration de Claude BARREIX. Monsieur Christian CUESTA, vous avez procuration de Frédéric MORET et de Christophe LAFOND. Monsieur GIRAL, vous avez procuration de Liliane

PIERRE et de Pierre SERNE.

(Monsieur le Président soumet la proposition de désignation du Vice-président en charge du Patrimoine au vote à bulletin secret.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité des 26 votants.

2. QUESTIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

M. LE PRÉSIDENT.– Quelques mots d'introduction. Nous sommes souvent interrogés sur la situation financière de l'UPEC. Probablement que c'est avant tout lié aux médias et aux questions qui reviennent dans les médias sur la position délicate d'un certain nombre d'universités. Je pense que nous pouvons le dire et le redire. Prochainement, nous vous présenterons le rapport de la Cour des comptes, qui va dans le bon sens et qui laisse à penser que l'ère UPEC est bien gérée d'un point de vue financier.

Mais pour être encore plus sûr que les finances sont bien tenues, nous souhaitons vous faire des présentations sur des démarches de contrôle interne qui font que le Président ne peut pas trop dépenser d'argent et globalement sur comment des contrôles internes se mettent en place.

Deux éléments vont vous être présentés : la démarche du Contrôle Interne Comptable et Financier et la politique de recouvrement car, derrière, il y a une autre question.

Je vais passer la parole à Manuel puis à Philippe.

2.1. Présentation de la démarche du Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF)

(Projection de slides.)

M. BOUARD.– Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons la charge de vous présenter en duo une démarche qui a été initiée à l'université en 2010 dans le cadre du passage aux responsabilités et aux compétences élargies.

L'université s'était engagée à présenter au Conseil d'Administration cette démarche, engagement pris avec la Direction générale des finances publiques à Bercy et auprès du ministère.

Le Contrôle Interne Comptable et Financier est un terme un peu abscons, peut-être. Nous

allons commencer par vous le définir et vous expliquer en quoi consiste cette démarche.

Nous pouvons l'appeler autrement avec un terme qui est peut-être un peu plus valorisant : c'est une démarche de maîtrise des risques financiers et comptables. En fait, c'est un ensemble de dispositifs administratifs qui permettent d'organiser de manière formelle et de manière pérenne des procédures qui visent à garantir la qualité de l'information financière, comptable et patrimoniale.

Nous parlons de « contrôle interne ». C'est un terme qu'il ne faut pas comprendre comme un contrôle un peu traditionnel, hiérarchique. C'est un ensemble de dispositifs qui permettent de sécuriser le travail de l'ensemble des acteurs de la chaîne financière et comptable. Ce n'est pas un contrôle au sens traditionnel du terme.

Ce contrôle, ce CICF, est une priorité. Cette priorité a été traduite au sein de l'administration des ministères puis des établissements publics.

À l'UPEC, concrètement, nous y travaillons depuis 2010 pour – c'est ce que nous disions précédemment –, d'abord, fiabiliser les comptes, notamment dans l'objectif de certification des comptes. Vous en avez déjà entendu parler, puisque les commissaires aux comptes ont présenté au Conseil leur certification. Ils s'appuient notamment sur cette démarche de CICF.

Le contrôle interne permet également à l'université de vérifier qu'elle respecte la législation, les textes réglementaires et légaux.

Cela permet en outre de formaliser un certain nombre de procédures et donc de sécuriser le travail de l'ensemble des agents et de moduler nos contrôles.

Ces contrôles, nous pouvons les renforcer quand nous constatons que des risques avérés ne font pas l'objet de contrôles suffisants. Mais à l'inverse – c'est aussi l'intérêt de ce genre d'outils –, nous pouvons diminuer l'intensité de nos contrôles ou leur périodicité lorsque des procédures s'avèrent suffisamment fiables pour sécuriser notre travail.

M. VERSCHEURE.– La démarche vise aussi à mettre en place – cela ne devrait pas être au comptable de dire cela – des contrôles intelligents, c'est-à-dire de ne pas faire du contrôle pour faire du contrôle et à contrôler de la même façon des dépenses d'une valeur de 50 000 euros et des dépenses d'une valeur de 100 euros. Actuellement, la réglementation nous impose de contrôler tout de la même façon. Il y a beaucoup d'évolutions dans ce sens. Le contrôle interne y concourt.

Nous travaillons également sur d'autres procédures, comme le contrôle hiérarchisé de la dépense ou le contrôle partenarial, qui visent à mettre des contrôles plus intelligents et plus axés sur les opérations à enjeux et sur les risques.

M. BOUARD.– En gros, nous ne sommes pas seulement technocratiques, nous sommes aussi intelligents !

Cette exigence de qualité comptable, comme nous vous le disions tout à l'heure, c'est à la fois un besoin : nous devons pouvoir améliorer la qualité de notre travail pour sécuriser l'ensemble de notre activité. C'est donc un objectif, parce que le contrôle interne peut aussi être un outil du pilotage stratégique de l'établissement. La qualité des comptes nous permet d'utiliser l'information financière et comptable pour prendre un certain nombre de décisions, pour informer la Direction et le Conseil d'Administration et éventuellement pour l'alerter. Si nous n'avons pas une garantie sur la fiabilité de notre information, nous avons un peu plus de mal à pouvoir prendre les bonnes décisions.

Enfin, c'est aussi un outil que nous pouvons utiliser vis-à-vis d'acteurs externes. Comme vous pouvez le voir, nous citons la Cour des comptes et les commissaires aux comptes. Cela permet de donner la garantie à un observateur extérieur que nous sommes structurés et que nous avons des outils de veille qui nous permettent de corriger les problèmes quand ils surviennent. Donc, cela permet à la cour, aux commissaires aux comptes mais aussi à d'autres interlocuteurs potentiels de mettre en place des audits assez rapidement et de vérifier que nous avons une administration un peu vertébrée.

Le contrôle interne se traduit bien entendu par une réflexion sur l'organisation des services et des procédures. Cela nous oblige à construire une documentation assez détaillée de ce qui se fait et de ce qui devrait se faire. L'organisation et la documentation du travail financier et comptable permettent d'organiser une traçabilité des informations. Comme je le disais tout à l'heure, cela permet de corriger : quand un problème se pose, on l'identifie rapidement et on peut agir.

Les outils qui ont été mis en place à l'université s'inspirent – nous ne les avons pas inventés et ils ne sont pas sortis de la cuisse de Jupiter si je puis dire – d'un travail qui a été effectué à Bercy, à la Direction générale des finances publiques, et qui peut être décliné dans les différentes administrations et les établissements publics. Il y a une multiplicité de documents – les principaux sont cités ici – que nous avons mis en place. Ce sont ce que l'on appelle des

fiches de procédures et des logigrammes. Ce sont deux documents complémentaires.

La fiche de procédure décrit de manière littéraire la façon dont les différents acteurs interviennent dans un processus financier ou comptable : processus de dépenses, processus de recettes par exemple.

Le logigramme est le même type d'outil, simplement c'est un outil schématique qui permet d'avoir une idée de l'action de chaque acteur et de son positionnement par rapport aux autres.

Les organigrammes fonctionnels permettent d'identifier nominativement les personnes qui travaillent à un instant T sur tel ou tel processus financier ou comptable.

La cartographie des risques est, comme son nom l'indique, un outil cartographique qui permet d'identifier au sein du processus financier que l'on examine les points critiques sur lesquels nous devons agir pour garantir une qualité du travail et pour sécuriser le travail des agents.

Le plan d'action est la traduction concrète de ce que nous allons faire pour corriger les risques que nous avons identifiés.

Le plan de contrôle est un outil qui permet de vérifier que l'action que nous avons menée est efficace.

Tous ces documents existent et concernent un certain nombre de processus financiers et comptables dont je vais parler un peu plus loin.

Cette démarche, que nous avons initiée à l'université en 2010, est progressive. C'est un peu ce que traduit le chemin que vous avez sous les yeux. Un travail de sensibilisation a été fait. C'est aussi un travail de sensibilisation que nous souhaitons effectuer auprès du Conseil d'Administration. Nous avons ensuite évalué les procédures existantes sur lesquelles des enjeux importants en matière financière et comptable existaient. Des personnes ont été formées. Nous avons mis en place des procédures et, aujourd'hui, nous sommes à un point, après un peu plus de 2 ans d'expérimentation, où les services centraux ont été les principaux services ciblés par le travail de contrôle interne comptable et financier. Il nous apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs de l'établissement et plus seulement des services centraux soient impliqués, c'est-à-dire les composantes, pour que ces dispositifs couvrent l'ensemble des risques que nous sommes susceptibles de rencontrer.

Un travail de sensibilisation a déjà été opéré il y a quelques mois auprès des responsables administratifs des composantes.

En 2013, nous allons passer à une phase un peu plus concrète où des travaux seront menés.

Qu'est-ce qui a été fait entre 2010 et aujourd'hui ? Une personne a été recrutée : c'est un ingénieur d'étude qui était le référent du Contrôle Interne Comptable et Financier de l'établissement. Cette personne aurait dû être présente aujourd'hui, j'aurais souhaité vous la présenter. Elle s'appelle Sandrine IRAGABA, mais elle est malade. Elle ne sera donc pas là. En outre, elle va nous quitter parce qu'elle a réussi un concours. Qu'à cela ne tienne : elle sera remplacée incessamment sous peu.

En tout état de cause, nous avons un référent qui anime les travaux et qui les coordonne sous l'égide d'un comité de pilotage qui est organisé au niveau de l'établissement, qui est présidé par le Président de l'université au sein duquel sont représentées les grandes Directions des services centraux et les composantes. Un Directeur de composante est régulièrement invité. Récemment encore, le Directeur de l'IUFM a été convié, puisque nous avons travaillé sur le processus rémunération et notamment le service des ressources humaines de l'IUFM qui contribue à un certain nombre d'actions en la matière.

M. VERSCHEURE.– Je voudrais rajouter que l'agence comptable aussi a des moyens pour mettre en place ce dispositif de contrôle interne. En effet, depuis le mois de septembre, nous possédons notre propre collaborateur ou collaboratrice qui est en charge de ces problèmes de qualité comptable et de contrôle interne au sein de l'agence comptable.

M. BOUARD.– Outre le référent et le comité de pilotage, chose qui va de soi, les acteurs du Contrôle Interne, Comptable et Financier, ce ne sont pas seulement les services financiers et comptables. C'est l'ensemble des membres de l'université. Un enseignant-chercheur ou un administratif *lambda* a un rôle à jouer. Ce sont eux qui sont souvent à l'origine d'une dépense ou à l'origine d'une activité qui peut générer une recette. Dès lors que vous avez un besoin, c'est-à-dire lorsque vous demandez à ce que l'on passe une commande ou à ce que l'on vous rembourse une mission, vous êtes un acteur de la chaîne financière et comptable et vous êtes potentiellement concerné par ce travail. Donc, il ne faut pas avoir une vision trop restrictive des personnes qui sont concernées par la démarche.

M. VERSCHEURE.– J'insiste : le Contrôle Interne, Comptable et Financier, ce n'est pas seulement le problème du comptable. Ce n'est absolument pas le problème que du

comptable, puisque c'est un ensemble de chaînes qui naît au niveau des composantes. Donc, bien évidemment, le comptable est celui qui récupère l'information et qui vérifie sa sincérité. Mais la qualité de l'information démarre des composantes. Le flux concerne tout le monde.

M. BOUARD.– Merci, Philippe. Je te redonne la parole aussi vite pour souligner qu'au-delà de cette démarche qui a été initiée au niveau ministériel et que nous déclinons, il y a une volonté en interne, à l'UPEC, de travailler de manière très solidaire entre l'agence comptable et la Direction des services financiers qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un protocole que Philippe va vous présenter.

M. VERSCHEURE.– Ce protocole de modernisation que vous avez en pièce jointe dans l'ensemble de vos documents a été signé le 13 avril 2012 entre le Directeur général des finances publiques, le Président de l'université élu et moi-même.

Ce protocole a plusieurs ambitions. Il a pour ambition de renforcer la collaboration entre les services de l'ordonnateur et ceux de l'agence comptable et de poser des objectifs d'amélioration du dispositif de contrôle interne. Il s'agissait en fait de formaliser une feuille de route agréée entre l'ensemble des participants pour décliner les principaux axes de progression en matière financière et comptable.

Il y a deux axes dans ce protocole. Le premier, c'est l'amélioration de la qualité comptable et de la maîtrise des risques financiers. C'est un point sur lequel, vous l'avez bien compris, les commissaires aux comptes portent une attention tout attentive. Ce processus d'amélioration de la qualité comptable s'est matérialisé à travers des points comme la fiabilisation des données patrimoniales, le rattachement des charges et des produits à l'exercice, l'apurement des recettes à classer, la comptabilisation des passifs sociaux – sujet dont nous avons beaucoup parlé –, le calendrier de clôture de l'exercice – point sur lequel nous aurons l'occasion de revenir et sur lequel la Direction générale des finances publiques porte une attention toute particulière – et, bien sûr, le déploiement du Contrôle Interne, Comptable et Financier. C'est le premier axe de ce protocole de modernisation.

Le second axe, qui n'est pas le moindre, c'est d'essayer de moderniser les procédures de gestion en collaboration entre les services de l'ordonnateur, du Président, et les services de l'agence comptable à travers la modernisation des procédures d'amélioration des dépenses publiques et également des recettes. À titre d'exemple, c'est essayer de mettre en place un contrôle partenarial entre les services de l'ordonnateur et ceux de l'agence comptable en

matière du processus de rémunération, c'est-à-dire faire en sorte que les contrôles qui sont exercés de manière attentive par les services de la DRH ne soient pas les mêmes que ceux qui sont exercés au niveau de l'agence comptable pour ne pas qu'il y ait un double contrôle. Nous travaillons également de manière importante – c'est un chantier qui est vraiment lancé et que nous avons mis en place – sur un contrôle hiérarchisé de la dépense. Nous parlions de contrôle intelligent : il s'agit de ne pas contrôler les dépenses de la même façon mais d'assurer un contrôle plus attentif à tout niveau s'agissant des dépenses à enjeux : les dépenses d'investissement, les dépenses de marché. Par contre, il s'agit de procéder par sondage sur des dépenses qui ont un enjeu financier moindre et qui ne sont pas susceptibles d'altérer la valeur du bilan. Nous travaillons sur ce point-là. C'est assez normé. C'est soumis à la validation de la Direction générale des finances publiques s'agissant du plan de contrôle que nous allons mettre en place. C'est un projet qui est très important et qui est très valorisant tant pour le service de l'ordonnateur que pour celui de l'agence comptable. C'est un point sur lequel nous allons travailler très fort.

À l'appui du protocole de modernisation, il y a un calendrier prévisionnel agréé entre nous tous qui prévoit la façon dont vont s'organiser dans le temps ces objectifs. En sachant que nous avons mis en place un programme serré, il est certain que nous allons, pour certains points, le décaler. Mais l'objectif est de fixer un calendrier et de réaliser tous les chantiers qui sont affichés.

M. BOUARD. – Pour poursuivre, quels sont les processus et les procédures qui ont été mis en œuvre jusqu'à présent ? Très rapidement, les quatre que vous avez constitués constituent le résultat du travail du référent contrôle interne et de l'ensemble des services qui y ont été associés. C'est un travail évidemment sur la gestion de la paye, puisque c'est un enjeu majeur de l'université. Je n'y reviens pas, vous le savez.

Les travaux liés aux missions. En termes financiers, les enjeux sont moins forts mais en termes de nombre de dossiers traités, ils sont très importants.

Des travaux sur la commande publique et sur les contrats de recherche ont également été menés.

L'ensemble de ces travaux sont en ligne. Comme les procédures mises en place, les cartographies de risques et les plans d'actions sont des outils qui doivent être à l'usage d'un certain nombre de personnes, ils sont consultables sur l'Intranet dans la rubrique « Finance,

Contrôle Interne Comptable et Financier ». J'invite donc les personnes qui sont un peu curieuses ou qui sont intéressées à aller les consulter. Ce sont des outils qui peuvent avoir un intérêt.

Les chantiers à venir : un calendrier avait été établi mais du fait du départ du référent, je ne vous le présenterai pas dans le détail. Les chantiers sur lesquels le travail sera mené avec l'ensemble des composantes sont : sur la paye, sur les immobilisations qui représentent une somme très conséquente du bilan de l'université (255 millions d'euros) – les informations financières et comptables à ce niveau sont très perfectibles – et sur les recettes.

Pour conclure, je vais redonner la parole à Philippe, qui va vous illustrer l'ensemble de ces propos un peu théoriques par le travail qui a été effectué sur le processus de rémunération.

M. VERSCHEURE.– Nous avons choisi le processus de rémunération parce que c'est celui qui paraissait comme un enjeu immédiat compte tenu de la valeur des opérations que cela représentait. Globalement, retenir ce chiffre : c'est 75 % du montant des dépenses de fonctionnement dans l'exercice. C'est quelque chose de colossal. Nous aurions très bien pu vous présenter ce qui a été fait au niveau de la commande publique. Nous avons déployé le dispositif de Contrôle Interne de la même façon sur les opérations de la commande publique. Autres enjeux sur lesquels nous avons déjà beaucoup travaillé : les contrats de recherche sur lesquels nous avons fait un déploiement notamment de la cartographie des risques.

Comme l'indiquait Manuel, nous travaillons actuellement sur les immobilisations. Nous avons à mettre en place aussi le chantier sur les recettes.

À titre d'exemple, nous vous avons tiré de l'Intranet la cartographie des risques et le plan d'action s'agissant du processus de rémunération tel qu'il est établi à ce jour.

M. BOUARD.– Nous avons simplement 10 exemplaires. C'est plus à titre d'illustration dès lors que vous pouvez consulter sur l'Intranet et que ce sont des gros documents. C'est pour les personnes les plus intéressées ou qui ont besoin de vérifier *in situ* ce qui a été fait. Pour les autres, vous pouvez les consulter en ligne.

M. VERSCHEURE.– Vous nous excuserez : nous aurions dû faire cela sur du papier A3 mais à titre d'économie, nous avons utilisé du papier A4.

S'agissant du processus de rémunération, qui est le premier sur lequel le travail a été entrepris s'agissant du déploiement du contrôle interne, ce déploiement a été mis en place à

partir du passage aux compétences élargies le 1^{er} juin 2010.

37 risques ont été identifiés sur le processus de rémunération et ont été présentés dans la première cartographie qui a été établie. Maintenant, nous en sommes à la troisième étape de la mise à jour de cette cartographie. Régulièrement, nous mettons à jour nos procédures car nous nous apercevons que des risques s'éteignent alors que d'autres peuvent apparaître. Il est donc bon et essentiel de faire vivre cette cartographie et ce plan d'action.

L'identification de ces derniers risques a nécessité au préalable la rédaction d'une procédure et la détermination d'objectifs.

Comme l'a dit Manuel, nous avons été bons élèves : nous avons choisi de suivre les préconisations qui ont été fournies par la Direction générale des finances publiques, parce que c'était la seule qui proposait des exemples d'examen de processus. C'est à partir de là que nous avons lancé le travail. Nous ne sommes pas partis de rien. Cela nous a beaucoup aidés pour démarrer.

Il y a trois critères d'évaluation des risques que nous avons retenus. Nous avons retenu une notion d'impact : quel est l'impact d'une erreur de dépense sur le montant du bilan et quelle est la gravité du risque s'il apparaît ?

L'autre critère, c'est la probabilité d'occurrence : est-ce que ce risque est susceptible de se reproduire régulièrement ?

Enfin – je suis désolé –, il s'agit du niveau de contrôle, c'est-à-dire voir si l'on exerce des contrôles suffisants – ce peut être des contrôles partiels – dans le cadre d'un plan de contrôle que nous avons déterminé pour savoir si le risque est couvert.

Ensuite, nous essayons de coter ces risques. Nous leur attribuons un chiffre. Une note 1 dans la définition du risque voudra dire que l'impact est faible : il n'y a pas, *a priori*, à présumer d'impact fort sur une règle de dépense de ce type-là. Le risque est peu probable : cela ne se produira pas souvent. En revanche, le niveau de contrôle est élevé, c'est-à-dire un contrôle que l'on estime suffisant pour couvrir ce risque. *A contrario*, le 5 signifiera que l'impact est majeur : il faut faire très attention sur ce processus et ce cycle. Il y a une forte probabilité d'occurrence : oui, cela peut se produire souvent. Et les contrôles sont faibles voire inexistantes, c'est-à-dire que l'on n'a rien fait ou, en tout cas, on estime que le risque n'est pas couvert.

Vous allez me demander comment nous évaluons cela. C'est en fonction des praticiens qui ont mis en place ce contrôle, de la connaissance que nous avons des risques et des enjeux qui peuvent intervenir et de la connaissance que le comité de pilotage a, parce que c'est bien sûr le comité de pilotage qui valide la cartographie des risques et les plans d'action et qui apprécie le risque sur telle ou telle opération. C'est en fonction aussi de la sensibilité.

Je prends un exemple que je vais redéployer. Il est assez caricatural, mais l'image est bonne. Il s'agit du risque de prescription d'une dépense, à savoir qu'une dépense est prescrite mais on ne peut pas la payer dès lors que l'on n'a pas fait de paiement dans un délai de 4 ans à compter de son fait générateur. Une dépense qui est présentée en 2012 et qui a un fait générateur de 2007, je n'ai pas le droit de la payer.

Donc, c'est un risque qui est apprécié et qui ressort en évidence. Nous savons analyser concrètement ce niveau de risque. Nous savons si nous pratiquons un bon contrôle sur ce risque-là. Nous nous sommes aperçus qu'au début, les contrôles étaient insuffisants, vous le verrez. Nous savons apprécier la probabilité d'occurrence. Globalement, c'est un risque qui ne se présente pas souvent. C'est relativement faible à moyen. Nous savons aussi en apprécier l'impact : si cela se produit, l'impact peut être très fort.

Tous les risques que nous avons enregistrés, nous les avons analysés de cette façon. C'était un gros travail sur l'appréciation des risques.

Ensuite, il faut hiérarchiser ces risques. Pour cela, il y a un code « chiffres » et un code « couleurs ». Le code « chiffres », c'est la multiplication du chiffre, type d'impact, la probabilité d'occurrence et le niveau de contrôle. Ce peut être 1 comme cela peut être porté à 125.

Pour assurer plus de lisibilité pour les administrateurs, nous associons des codes couleurs. Le jaune, l'orange, le vert, cela vous parle. Dès lors que la cotation est inférieure à 18, c'est au vert. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire une action, mais, *a priori*, nous sommes assez tranquilles sur ce risque et il y a peu de probabilité que nous payions une dépense erronée sur ce point-là.

L'orange, attention, nous sommes entre 19 et 49 selon la cotation que nous nous sommes fixée.

Le rouge, nous sommes à 50 : il faut engager une action le plus rapidement possible pour essayer d'y remédier.

Les mesures de contrôle et de correction sont appliquées aux risques qui sont jugés prioritaires. Les différentes actions qui sont proposées sont présentées dans un plan d'action.

Nous allons vous présenter une image de ce qui est sur vos tables sur la cartographie des risques.

Cette cartographie des risques se présente toujours de la même façon. Vous avez les risques qui sont répertoriés : cela part de 1 jusqu'à 37. Il peut y avoir un critère de qualité comptable qui est identifié si c'est le cas. Ensuite, nous avons le libellé de l'action.

Je reviens toujours à ces risques 19 et 20, qui sont des risques que j'ai mis en évidence.

La créance n'existe pas tout simplement parce qu'il n'y a pas de service fait ou parce que la créance est prescrite comme je vous l'ai évoqué. Aussi, la dépense n'est pas prévue par la réglementation.

Les facteurs de risques sont des facteurs qui ont été évoqués par l'agence comptable. Le contrôle peut être *a priori* imparfait sur ces opérations-là et donc il faut entamer une action.

C'est la cartographie initiale. Rassurez-vous : depuis, elle a bien évolué.

Sur la probabilité d'occurrence, nous estimions que pour ces opérations-là, le service non fait, compte tenu de la connaissance que nous avons, le risque était fort. L'impact était relativement moyen, nous avons cette considération. Le niveau de contrôle était extrêmement faible à l'époque au moment de la mise en place du démarrage de la paye à façon. Donc : 75, risque rouge, attention, action urgente.

Nous avons donc mis en place un plan d'action qui a consisté en la mise en place d'une documentation. Nous avons vérifié que les services de la DRH et de l'agence comptable avaient la même documentation. Et nous avons mis en place un plan de contrôle pour vérifier qu'il y avait bien une certification de service fait, que les certificateurs étaient bien habilités à signer - c'est un sujet important - et qu'il y avait une absence de prescription sur ces dépenses. Nous avons mis cela dans le cadre d'un plan de contrôle. Donc, il était bien évident qu'il ne s'agissait pas de tout contrôler mais nous contrôlons par sondage sur des opérations. Voilà comment se présente une cartographie des risques.

Les risques étant cartographiés, il faut mettre en place une action correspondante. Au même titre que la cartographie des risques, le plan d'action est un support essentiel à la mise en

place et à la formalisation du contrôle interne. Ce point nous avait été rappelé et avait été rappelé au Président à l'époque par le ministre du budget dans une lettre du 1^{er} juin 2011. Il fallait entreprendre une action.

Ce plan d'action permet d'agir sur l'ensemble des risques en commençant par les risques prioritaires. Le plan d'action, c'est en quelque sorte un plan de bataille, si l'on peut dire, qui nous permet d'examiner l'ensemble des risques en les identifiant, en les répertoriant, en leur donnant un ordre, et cela nous permet d'avoir un plan de travail pour répondre aux zones de défaillance que nous avons pu observer et que nous avons estimées importantes.

Le plan d'action a pour vertu de faire émerger un pilotage de la démarche de maîtrise des risques. Il permet de valoriser les acquis et de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour que tout soit au vert en quelque sorte. Il permet de garantir une logique pérenne, progressive et pragmatique de la démarche, c'est-à-dire que l'on a un ordre dans le suivi des opérations. Et il permet, je l'espère, de maîtriser les risques des processus clés.

Comme je l'ai dit, c'est un plan de travail qui nous permet de voir où nous en sommes et les points sur lesquels il reste à progresser. C'est un outil essentiel du contrôle interne.

Il permet de fixer des objectifs permettant à chacun de comprendre la finalité et l'intérêt de la démarche. En ce sens, ces cartographies des risques et ces plans d'actions sont mis en ligne sur l'Intranet pour être à disposition de l'ensemble des personnels. Il est important et essentiel que l'ensemble des acteurs soient associés à la démarche.

Nous avons commencé au niveau de la DRH, des services de Claude PASQUIER à la DSF, tous les services intéressés des services centraux pour avoir une vision globale des services centraux.

L'ensemble des personnes qui participent au processus sont associées aux réunions pour que l'on puisse avoir une vision globale et pour que ces préoccupations soient partagées par tous, c'est-à-dire que ce ne soit pas simplement le fait des chefs de service.

Le plan d'action doit être piloté par un pilote. Le plus souvent, c'est le référent « contrôle interne », Sandrine IRAGABA qui est absente, mais ce peut être aussi le chef de service voire un service dédié, pourquoi pas.

Pour la DRH, pour le processus rémunération par exemple, souvent, c'était le responsable de la paye de la DRH, voire moi-même s'agissant des risques que nous avons identifiés au

niveau de l'agence comptable.

Nous le verrons plus tard : pour le plan d'action aussi, il faut fixer des échéances. *A priori*, ce sont des échéances annuelles, mais nous pouvons fixer des échéances sur n+1, sur n+2. Nous n'avons pas souhaité aller au-delà sur les actions à entreprendre. Il vaut mieux à la limite s'apercevoir que nous n'avons pas pu entreprendre une action et la reporter plutôt que s'étaler dans le temps. Nous pouvons mettre en place un calendrier plus affiné, nous le verrons, pour cibler telles ou telles actions.

Je l'ai dit, il est essentiel que le dispositif soit apprécié et qu'il fasse l'objet d'une appropriation par l'ensemble des services et, bientôt, par l'ensemble des services des composantes. C'est essentiel.

Chaque service a son propre plan d'action. Ainsi, il y a un plan d'action pour l'agence comptable, il y a un plan d'action pour la Direction des Ressources Humaines qui fixe l'ensemble des consignes obligatoires à décliner et les constats qui sont faits au sein des services.

Je ne vais pas vous embêter plus longtemps. Nous allons faire une présentation schématique de ces plans d'action.

Vous avez les numéros d'actions. Plus l'action tend vers 1, plus c'est une action urgente. À l'époque, elle renvoyait aux risques qui sont fixés dans la cartographie : risque 1 ou risque 2. L'action correspondante : au départ, c'était bien évidemment la création d'un poste de contrôleur paye, parce qu'il n'y avait personne à la DRH qui contrôlait la paye.

Comme je vous l'ai dit, il faut un responsable de l'action. Un calendrier annuel et un calendrier développé. Ensuite, la partie relative à la réalisation.

Cette action a été réalisée en février 2011, c'est-à-dire que le contrôleur paye a été nommé. Ensuite, nous avons un suivi de ces actions par une zone relative aux observations et au suivi de ce plan d'action.

Tous les plans d'action sont organisés de cette façon. Nous pouvons montrer l'exemple de plan d'action que vous avez et qui est relatif aux actions de l'agence comptable.

Pour l'agence comptable, l'action n° 3, c'était de répondre aux risques rouges 19 et 20, qui étaient les risques majeurs. Pour cela, il fallait entreprendre une action qui consistait à contrôler la certification de service fait et l'absence de prescription dans le cadre d'un plan de

contrôle. Nous ne contrôlons pas tout, bien évidemment. Le responsable de l'action, le calendrier développé et le niveau de réalisation, c'est-à-dire que l'action a été réalisée en septembre 2011 puisque nous avons mis un plan de contrôle. Depuis, nous faisons vivre ce plan d'action et cette cartographie des risques à travers un suivi. Il est bien évident que la situation qui était celle constatée en 2010 n'est pas la même que celle qui est actuellement effective. D'ailleurs, nous travaillons actuellement à la mise à jour de la cartographie des risques sur le processus de rémunération.

Donc, il y a une périodicité. Nous pouvons faire des choix qui sont des choix plus courts. Nous avons surtout opté sur un choix de mise à jour annuelle de ce plan d'action, de la cartographie des risques du plan de contrôle.

Cela résulte de beaucoup d'échanges entre les services et le référent. Nous évaluons les risques à partir d'éléments concrets. Ce peut être par exemple des pourcentages d'erreurs dans le cadre des plans de contrôle, la mise en place effective d'une documentation, le recrutement d'une personne – c'était le cas –, la mise en place d'une procédure. À ce titre, tous les ans, avec la DRH, nous faisons une synthèse – nous l'avons faite la semaine dernière – de toutes les anomalies récurrentes importantes que nous avons constatées depuis l'année dernière. Ces éléments-là, qui vont être transmis au comité de pilotage et à la Direction, vont nous permettre de faire évoluer la cartographie des risques dans le sens des évolutions qui sont constatées à travers les plans de contrôle.

Excusez-nous d'avoir peut-être été un peu longs.

M. LE PRESIDENT.– Merci Philippe et merci Manuel.

Vous voyez qu'il y a vraiment un cadre aujourd'hui qui est important, qui est un peu contraint mais qui était vraiment essentiel pour permettre la bonne gestion de l'université, de regarder quand les feux sont à l'orange ou quand les feux sont au rouge et, quelque part, d'être prévenus et donc de mettre en place des procédures de façon à éviter des accidents.

Avez-vous des questions ? (*Pas de réponse.*) D'une autre manière, êtes-vous satisfaits de voir qu'il y a un bon contrôle ? (*Oui.*)

Mme OLLIVIER-YANIV.– Je vous remercie beaucoup de cet exposé. Je ne suis absolument pas spécialiste de toutes ces questions, mais je perçois bien à quel point tout ce travail est important et fin. J'ai une question tout à fait profane qui est la suivante : est-ce que ces dispositifs nous permettent aujourd'hui de nous engager sur un délai de paiement des

vacataires ou des contractuels ? C'est une question de l'usager de base qui est au contact avec les contractuels.

M. BOUARD.– L'un des enjeux de la généralisation du contrôle interne à l'ensemble des universités sans doute réside-t-il dans la question qui est posée... Notamment pour le paiement des vacataires, la chaîne est très longue. Elle inclut les composantes et les services centraux et le vacataire lui-même.

M. CUESTA.– C'est quand même le début de la chaîne !

M. BOUARD.– Le fait de mettre sur le papier, de cartographier l'existant et de voir les difficultés que nous pouvons avoir et la complexité éventuelle de la chaîne, etc. permettrait peut-être d'améliorer. Le travail reste à faire.

M. VERSCHEURE.– La cartographie des risques est aussi pour identifier ce genre d'incidents et d'essayer d'y remédier.

M. TAVERNIER.– Le travail ne reste pas complètement à faire, je vous rassure. Il y a quand même un travail qui est engagé par la DRH depuis plusieurs mois pour réfléchir sur l'amélioration. Manuel avait raison, c'est la question de l'articulation entre les relais RH, quels que soient les termes que l'on utilise, dans les composantes et le centre. Cette année, cela a en plus été compliqué par la mise en œuvre d'un logiciel. Parfois, l'amélioration du système d'information a un petit coût... En l'occurrence, nous sommes dedans. Le travail ne reste pas complètement à faire. Je laisse le DRH répondre.

M. PROMONET.– Je suis le nouveau Directeur des Ressources Humaines pour ceux qui éventuellement ne me connaîtraient pas. Sur la question des vacataires, dans cette démarche de qualité et d'amélioration des processus, il y a eu une procédure qui a été établie il y a une année. Elle a été présentée au sein des composantes par la personne en charge du service. Justement, quand elle est venue dans les services et quand moi-même je suis venu, nous avons eu des discussions sur la lourdeur de cette procédure et nous essayons de voir quelles sont les pièces nécessaires et absolument nécessaires et celles que nous ne sommes pas dans l'obligation de demander. D'une part, vous avez toujours la possibilité, s'il y a une situation un peu conflictuelle, difficile, de nous faire remonter et de me faire remonter même directement la demande. D'autre part, comme le disait Christian CUESTA, c'est une chaîne qui implique différents acteurs et le blocage peut se trouver à tous les niveaux de la chaîne. Donc, n'hésitez pas à faire remonter ce type de difficultés.

M. BOUARD.– Une dernière précision : je me positionnais du point de vue du contrôle interne comptable. Or, le contrôle interne comptable, c'est un morceau, c'est une partie de la démarche qualité. La DRH n'a pas attendu le contrôle interne pour lancer une démarche qualité. Ghislain vient d'en donner un exemple. Le contrôle interne s'inscrit dans quelque chose qui est plus global. Entendons-nous bien : le contrôle interne peut contribuer. Ce n'est pas la solution au problème.

Mme BELLANCOURT.– Dans la continuité de ces échanges, dans toute démarche de progrès, nous avons pour habitude de mettre en place des indicateurs et des tableaux de bord pour mesurer l'efficacité.

Quels sont les indicateurs majeurs que vous avez ou que vous allez mettre en place pour voir si vous avez gagné en efficacité par exemple taux de recouvrement des impayés ou délais de paiement ?

M. VERSCHEURE.– Effectivement, le taux de recouvrement des impayés peut être l'un des indicateurs qui peut être mis en évidence. Ce peut être aussi des indicateurs au niveau des résultats des contrôles qui sont effectués. J'évoquais le fait que nous faisons une réunion annuelle avec la DRH sur les anomalies que nous rencontrons à partir des contrôles par sondage que nous effectuons. Voilà des indicateurs qui peuvent être aussi mis à disposition pour voir quelles sont les difficultés qui sont rencontrées et les anomalies récurrentes qui ont été relevées au niveau de l'agence comptable s'agissant du paiement de telle ou telle dépense. D'autres indicateurs pourraient être le délai global de paiement et toute une série d'indicateurs qui se mettent en place. C'est en cours. Nous n'avons pas complètement défini d'indicateurs actuellement.

Mme COLL.– Ma question rejoint un peu celle d'Anne. Finalement, quand on met en place ainsi des procédures un peu mathématiques pour évaluer des risques et les cartographier, cela me plaît beaucoup car je suis une modélisatrice. Mais j'en connais aussi les défauts. En effet, il y a des choses que l'on ne peut pas apprécier de façon mathématique. Est-ce que, parmi les indicateurs – vous le disiez, ce sont des taux d'efficacité de la procédure –, il y en a qui ne sont pas mathématiques et qui permettraient de voir s'il n'y a pas des types de problèmes qui ne sont pas définis et qui seraient, par exemple, de la gêne que cela peut occasionner dans un service ? Avez-vous un moyen d'évaluer s'il n'y a pas des types de problèmes qui sont laissés de côté ?

M. VERSCHEURE.– Ce peut être aussi, ce qui n'est pas évalué là-dedans, les réclamations des usagers. Quand vous avez des appels récurrents d'usagers pour dire « mes heures complémentaires ne sont pas payées » ou parce qu'il y a du retard dans le paiement des vacataires – je ne juge pas –, ce sont des indicateurs qui peuvent être mis en place pour dire « il faut faire évoluer notre cartographie des risques » parce qu'il est évident que la multiplication des critiques qui sont portées ou des appels des personnes peuvent dire qu'il faut intégrer cette notion dans un risque potentiel de retard de telle ou telle opération. Je vous épargne les critiques des fournisseurs qui ne sont pas payés de leurs factures. Pourquoi ces fournisseurs ne sont-ils pas payés ? Cela nous permet, dans nos travaux, de pouvoir nous interroger sur la raison pour laquelle telle ou telle dépense n'est pas effectuée alors qu'il n'y a aucune raison qu'elle ne le soit pas. C'est complètement suggestif mais c'est le vécu au quotidien d'un service.

M. LE PRESIDENT.– S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que nous traitions le deuxième sujet de ces questions comptables et financières et que nous puissions discuter de la politique de recouvrement. Ce que j'ai oublié de préciser, c'est que c'était une simple présentation. Donc, il n'y avait pas nécessité de voter. C'était simplement pour vous informer. En revanche, sur ce second point, il y a aura besoin d'un vote.

2.2. Politique du recouvrement

M. VERSCHEURE.– Je vais essayer d'être le plus court possible. Je voulais présenter quelques courts principes de recouvrement que je voudrais que le Conseil d'Administration valide.

Concernant la procédure de recouvrement – je vous ai communiqué une note et des fiches de suivi –, elle ne concerne que les créances émises à l'encontre de personnes morales de droit privé et de personnes physiques. Elle ne concerne pas les personnes publiques qui font l'objet d'une procédure de recouvrement *ad hoc*. À titre d'exemple, pour les établissements publics, il est interdit d'y envoyer un huissier de justice. Les créances sont insaisissables. En l'occurrence, ce sont des procédures spécifiques (mandatement d'office, procédure d'inscription d'office d'une dépense au budget d'une collectivité locale).

Les principales créances concernées sont les suivantes :

- Les indus sur rémunérations : ce sont des rémunérations qui ont été versées à tort pour lesquelles on demande au bénéficiaire de procéder au reversement.

- Des droits universitaires impayés : cela arrive, notamment relatifs à des chèques impayés.
- Des produits de contrats de recherche dès lors que le partenaire n'exécute pas ses obligations.
- Des produits de formation continue : il peut arriver que des stagiaires voire même des entreprises ne payent pas alors qu'il n'y a aucune raison pour qu'ils ne le fassent pas.
- Des redevances d'occupation.
- Des recettes diverses.

Un préalable à ce dispositif : il faut qu'il y ait un respect des principes des règles comptables, c'est-à-dire qu'il faut respecter le principe des droits constatés et du rattachement des produits à l'exercice. Et il faut au préalable qu'une créance soit émise avant qu'elle ne soit payée, c'est-à-dire qu'il faut constater la créance en comptabilité et ensuite on procède au paiement.

Bien évidemment, la facture doit être revêtue de la formule exécutoire lors de l'engagement de la procédure contentieuse. La procédure exécutoire est apposée par le Président.

S'agissant de la gestion du recouvrement, ce que je recommande, c'est que l'on procède dans le même esprit que pour la dépense à une gestion du recouvrement graduée en fonction des enjeux. En phase amiable, sauf cas particuliers, je propose de limiter l'action en recouvrement à l'envoi de deux lettres de rappel pour les créances inférieures à 100 euros et à trois lettres de rappel pour les créances qui sont inférieures à 250 euros.

De manière générale, que se passe-t-il ? En cas d'échec de phase amiable, débute la phase contentieuse. Il faut savoir que les établissements publics ont l'obligation de transmettre leurs dossiers à un huissier de justice. On ne peut pas procéder directement aux procédures de recouvrement.

À ce stade, il est arrivé de constater une multiplication de frais de la part des huissiers de justice pour des créances de faible montant, frais de justice à la charge de l'établissement dès lors que le débiteur se trouve dans une situation d'insolvabilité. Les frais de justice, les frais d'huissier, sont à la charge du débiteur sauf si l'on ne peut pas procéder au recouvrement auquel cas c'est à la charge de l'établissement. Très vite, les frais d'huissier se

montent très facilement à près de 100 euros.

J'ai procédé avec mon équipe à une analyse sur les restes à recouvrer au 31 décembre 2011. À ce titre, je propose de fixer un seuil plancher pour les créances que nous transmettrions à l'huissier de justice sauf cas particuliers.

Au 31 décembre, il y avait 144 titres de recettes et factures valant titres qui étaient d'un montant supérieur à 5 000 euros et 144 titres qu'il restait à recouvrer. Globalement, ces 144 titres représentaient une valeur de l'ordre de 3 millions d'euros sur un montant total des restes à recouvrer de 3,6 millions d'euros.

Dans le même temps, il a été constaté qu'il y avait 184 créances d'une valeur inférieure à 250 euros qui représentaient 22 % du nombre des créances, et qui ne représentaient que 0,5 % du montant des restes à recouvrer.

Donc, je pense que ce sont sur les créances supérieures à 5.000 euros qu'il convient que l'établissement et l'agence comptable aient une politique dynamique et forte.

Sur le fait d'engager des poursuites sur des petites créances qui prennent du temps, dès lors que l'on va trop souvent avoir des frais, je préfère que l'agence comptable se concentre sur des créances à enjeux.

Dès lors que l'action en recouvrement en phase amiable pour les créances inférieures à 250 euros et en phase contentieuse pour les créances supérieures à 250 euros s'avère inopérante, je propose que les créances correspondantes soient présentées en non-valeur.

La non-valeur décharge l'agent comptable de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. L'agent comptable doit mettre en évidence qu'il a pris des dispositions pour obtenir le recouvrement. Nous avons une obligation de moyen et pas une obligation de résultat. Elle a pour seul but d'apurer la prise en charge de la créance. Bien évidemment, si l'on s'aperçoit que le débiteur revient à meilleure fortune, on se doit de reprendre le recouvrement.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le décret du 27 juin 2008 relatif au régime financier de SCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies prévoit que les admissions en non-valeur sont décidées par le Président de l'université sur proposition du Conseil d'Administration et après avis de l'agence comptable.

Ce que je propose pour des raisons pratiques et pour ne pas vous encombrer de dossiers d'admission en non-valeur à l'occasion de chacune des séances, les dossiers d'admission en

non-valeur soient présentés au Conseil d'Administration lors des séances de mai et d'octobre. Je vous ai transmis à l'appui un fichier qui répertorie les créances. Je vous propose que nous utilisions ce modèle à l'appui des demandes d'admission en non-valeur.

Un point sur les remises gracieuses. Il ne faut pas confondre les non-valeurs avec les décisions de remise gracieuse, je tenais à le rappeler. La décision de remise gracieuse éteint la créance de l'établissement. Le plus souvent, la remise gracieuse est formulée par le débiteur. De la même façon, la remise gracieuse relève de la compétence du Président de l'université sur proposition du Conseil d'Administration et après avis de l'agent comptable principal.

Suivant le même principe et sauf cas particulier d'urgence avéré, je propose que le dossier de remise gracieuse soit présenté lors du Conseil du mois de mai et du mois d'octobre.

Ce qu'il faut savoir en outre, c'est que bien évidemment les créances peuvent faire l'objet d'une annulation dès lors que l'on s'aperçoit qu'elles ont été émises à tort et qu'elles ne sont pas fondées. Mais là, c'est hors politique de recouvrement. En conclusion, je demanderais que l'on fasse deux lettres de rappel pour les créances inférieures à 100 € et trois lettres de rappel pour les créances comprises entre 100 et 250 € et, sauf cas exceptionnels, pas d'action auprès d'huissier pour des créances inférieures à 250 euros.

Je vous demanderai de voter sur ces points.

M. LE PRESIDENT.– Y a-t-il des questions ?

Mme KRUSZYNSKA.– Lorsqu'il s'agit d'une créance de plus de 250 euros qui est contestée par le débiteur, y a-t-il des actions en justice qui sont engagées ? Avez-vous budgété cela ?

M. VERSCHEURE.– Si la créance est contestée par le débiteur, c'est le Président et son équipe qui apprécient le bien-fondé de cette contestation. Cela peut arriver. Dans ces conditions, la créance, s'il s'avère que le débiteur a raison et que la créance est infondée, elle fait tout simplement l'objet d'une annulation. C'est une décision du Président. Concrètement, il y a une charge qui est passée dans l'exercice pour constater l'annulation de cette créance.

Mlle CATY.– Je me présente : Laëtitia CATY. Je suis élue avec la fédération des associations de Créteil et je suis étudiante en Master 1 en AEI. J'ai une question pour les créances qui seraient entre 250 et 5 000 euros. Quelle serait la procédure de recouvrement à l'amiable ? Vous avez parlé des trois lettres de relance pour les montants inférieurs à 250 euros.

M. VERSCHEURE.– Au-delà de 250 euros, après la troisième lettre de rappel, on transmet le dossier à l'huissier de justice dès lors que le débiteur redevable ne prend pas contact avec l'agence comptable. Bien évidemment, nous sommes prêts à accorder des délais de paiement à convenir avec la personne, mais nous envoyons l'huissier si la personne ne se manifeste pas.

Mlle CATY.– Ces trois lettres sont échelonnées sur une période de combien de temps ?

M. VERSCHEURE.– On échelonne normalement sur trois mois, mais cela peut être un peu plus long compte tenu des contraintes de l'agence comptable.

M. ISRAEL.– Une précision : qu'est-ce qui empêche d'utiliser la procédure de titre de recettes quel que soit le montant de la créance ? N'y a-t-il pas double emploi entre l'*a priori* et l'*a posteriori*, c'est-à-dire entre le seuil fixé et l'admission en non-valeur validée par le Conseil d'Administration ?

M. VERSCHEURE.– Comme je l'ai dit au départ, toutes les recettes font l'objet d'un titre de recettes dès le premier euro.

M. ISRAEL.– Donc, après, il est exécuté.

M. VERSCHEURE.– Le débiteur paye ou il ne paye pas.

M. ISRAEL.– C'est le débiteur qui prend l'initiative de le contester ou de ne pas le contester.

M. VERSCHEURE.– Si le débiteur ne se manifeste pas, nous sommes tenus de poursuivre le recouvrement.

M. ISRAEL.– Absolument, absolument, absolument : je le dis trois fois.

M. VERSCHEURE.– C'est dans ce cadre-là que je souhaite mettre en place des seuils pour ne pas s'attacher à des créances qui, pour l'établissement, sont de faible enjeu.

M. ISRAEL.– Quel est l'avis des Commissaires aux comptes là-dessus ?

M. VERSCHEURE.– Les Commissaires aux comptes n'ont pas d'avis à donner.

M. ISRAEL.– Il vaut mieux qu'ils le donnent avant plutôt qu'après.

M. VERSCHEURE.– Je peux les consulter si vous le souhaitez. Je suis convaincu, pour en avoir déjà discuté avec eux, qu'il n'y aura pas de sujet sur ce point.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– La question que je me pose, c'est de savoir si l'on peut légalement décider *a priori* de ne pas recouvrer jusqu'à 250 euros ou si la réglementation ne

prévoit pas, comme vous l'avez expliqué, que l'on voie au cas par cas, créance par créance. On peut éventuellement fixer une doctrine en disant « à chaque fois que le cas nous sera présenté en dessous de 250 euros, nous serons plutôt favorables au non-recouvrement et, au-delà de 250 euros, nous serons systématiquement favorables au recouvrement ». Mais je ne sais pas si l'on peut prendre une décision qui permet *a priori* de décider que l'on ne recouvrira pas en deçà de 250 euros.

M. VERSCHEURE.– C'est la raison pour laquelle vous allez recevoir des états récapitulatifs où vous allez au préalable, avant la décision du Président, vous prononcer pour émettre un avis sur l'ensemble des créances concernées.

M. ISRAEL.– Cela, c'est la procédure qu'il faut suivre.

M. VERSCHEURE.– Le décret du 27 juin 2008 prévoit que sur ces créances je donne mon avis. Vous avez à vous prononcer bien évidemment sur l'avis. C'est le Président qui décide.

M. ISRAEL.– Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure : est-ce que cela ne fait pas double emploi avec la politique des CA ?

M. VERSCHEURE.– Je ne vois pas en quoi. Vous examinerez au cas par cas les dossiers.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Dans ce cas-là, que décide-t-on aujourd'hui ?

M. VERSCHEURE.– Ce que je propose, c'est que vous votiez sur le principe.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Donc, on fixe une doctrine. On ne prend pas une décision. Ce n'est pas exactement la même chose. Donc, il faut avoir un débat, mais sans doute pas un vote.

M. CUESTA.– Il y a derrière l'engagement d'un huissier ou non. Je crois que c'est cela la question. Il y a toujours des tentatives de recouvrement.

M. VERSCHEURE.– La question est de savoir si sur chaque dossier où il y aura 250 euros on le transmet à l'huissier ou pas. Ce que je propose, c'est que les dossiers vous soient transmis au préalable et que vous appréciez, sur la liste qui vous sera présentée, chaque dossier et que vous acceptiez son admission en non-valeur ou pas. Vous aurez des listes. Je vous ai joint en appui de la note des tableaux récapitulatifs qui sont vierges bien évidemment sur le processus que je veux mettre en place.

M. ISRAEL.– Pour bien clarifier les choses, votre deuxième proposition est la bonne. La première n'est qu'une doctrine qui sera validée par la décision du Conseil d'Administration tel que vous proposez que ce soit fait à deux reprises par un vote.

M. VERSCHEURE.– Je ne comprends pas. C'est pour que vous n'ayez pas des dossiers tous les mois que je propose cela.

M. ISRAEL.– Je dis la même chose.

M. VERSCHEURE.– Donc, nous sommes en phase.

M. ISRAEL.– Simplement, à partir d'une simple doctrine et non pas d'une décision *a priori*, d'où la question que je posais au départ : n'y a-t-il pas double emploi entre une décision antérieure et une décision postérieure ? Si l'on se cantonne à la décision postérieure, on est parfaitement dans les pouvoirs qui sont ceux des instances représentatives mais pas sur la première partie qui ne peut être qu'une orientation de l'action pour alléger l'engagement de frais. C'est pareil en comptabilité privée : il faut que la société fasse des démarches de recouvrement pour qu'on ne lui reproche pas de ne pas l'avoir fait. Le sens de mon intervention est un sens protecteur, ce n'est pas autre chose.

M. VERSCHEURE.– Je m'engage, aux périodes que je vous ai indiquées, à vous transmettre l'ensemble des dossiers en vous justifiant les relances qui ont été faites : deux pour des créances inférieures à 100 euros, trois pour des créances supérieures à 100 euros et inférieures à 250 euros. Il est hors de question que je vous présente des dossiers qui n'ont pas fait l'objet de ces relances.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Dans l'hypothèse dans laquelle le Conseil d'Administration déciderait, lorsque vous présenterez chacun des dossiers, qu'il y a lieu d'engager des poursuites, c'est à ce moment-là que vous mandaterez un huissier. L'idée est de dire « vous envoyez vos relances, deux ou trois selon les cas ». Quand c'est inférieur à 250 euros, vous ne demandez pas tout de suite à un huissier d'intervenir. Vous demandez au Conseil d'Administration si nous poursuivons ou si nous ne poursuivons pas. Si nous ne poursuivons pas, nous nous arrêtons là. Si nous poursuivons, alors vous demandez à un huissier d'intervenir.

M. VERSCHEURE.– Je suis tout à fait d'accord !

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de voter sur cette proposition. Nous rappelons les

procurations ?

Mme FOURES.– Monsieur le Président, vous avez la procuration de Marie RICHARD et de Pascale FANEN. Monsieur MAITROT DE LA MOTTE, vous avez procuration de Claude BARREIX. Monsieur CUESTA, vous avez procuration de Frédéric MORET et de Christophe LAFOND. Monsieur GIRAL, vous avez procuration de Liliane PIERRE et de Pierre SERNE.

M. LE PRESIDENT.– Les étudiants n'ont pas procuration ?

Mlle CATY.– La procuration a été envoyée mais, visiblement, il y a eu un problème dans les boîtes *mails* et elle n'est pas arrivée.

(Monsieur le Président soumet la proposition de politique du recouvrement au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

3. VIE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. Politique d'emplois (Sous réserve de l'avis du Comité Technique)

M. LE PRESIDENT.– Vous savez que la politique d'emplois est un moment important de l'université. En effet, quelque part, c'est celle qui prépare l'évolution de l'université à 30 ou 40 ans. Je crois qu'il faut l'avoir en tête. C'est un moment important.

Nous sommes dans une situation un peu plus contrainte que dans les années précédentes. En effet, dans les années précédentes, il y avait la possibilité d'avoir une redistribution – c'est ce que l'on appelle une « gestion dynamique des emplois » – un peu plus importante que ce que l'on a pu faire cette année. D'un point de vue de la méthodologie, nous nous sommes retrouvés dans le cadre d'un calendrier un peu plus contraint avec une méthode sur laquelle Christian va revenir et que nous avons un peu changée pour essayer de nous adapter un peu plus à des éléments qui nous avaient été demandés l'année dernière en particulier vis-à-vis des Directeurs de composantes et d'un positionnement par rapport à la recherche.

Christian, je te passe la parole si tu es prêt.

M. CUESTA.– Je vais vous faire un petit résumé de la méthode qui est utilisée pour cette campagne d'emplois. Nous vous enverrons ou nous vous mettrons sur le site le diaporama qui a été présenté aux Directeurs de composantes et au CT. Je m'aperçois que je l'ai oublié. Je vais le commenter uniquement. Vous ne le verrez pas en même temps.

D'abord, ce contexte de la campagne d'emplois 2013, tout le monde le sait, c'est une nouvelle équipe de Direction, une politique administrative, une campagne d'emplois qui se place dans la continuité des campagnes d'emplois précédentes, c'est-à-dire avec de la gestion dynamique des emplois, des dialogues de gestion Direction/composantes, cette gestion dynamique des emplois se faisant à l'intérieur des composantes ou entre composantes. Entre composantes, cette politique a souvent été faite avec la participation efficace de l'IUFM mais dans un contexte national qui est en forte évolution. Tout le monde est au courant qu'il y a des contraintes budgétaires importantes qui pèsent sur le budget de l'Etat et sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y a en ce moment des débats sur les écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Il y a une application de la loi Sauvadet à partir du 12 mars qui est un traitement de la précarisation pour des collègues BIATSS voire des enseignants puisqu'il y a quelques enseignants concernés. Tout ceci est le contexte national qui nous impacte obligatoirement.

Le calendrier de la campagne 2013 a été le suivant : en juin-juillet, il y a eu des discussions dans le cadre des dialogues de gestion avec l'ensemble des composantes. Il y a eu le 6 juillet une lettre qui a été envoyée aux Directeurs de composantes pour préciser le cadre de la campagne avec des formulations de fiches argumentaires. Il y a eu des retours mi-juillet avec ces fiches argumentaires envoyées pour les différents postes. Elles ont été données en interne à l'équipe, pendant les vacances, aux VP CEVU et assesseurs ; idem pour les VP et assesseurs du Conseil Scientifique. Ils ont regardé l'ensemble des fiches de postes et ont travaillé dessus. Ils les ont analysées et ont fait des commentaires pour qu'il y ait une discussion interne après à la Direction de l'université. Nous nous sommes réunis fin août pour pouvoir analyser l'ensemble de ces fiches de postes. À partir de cette analyse, il y a eu un retour vers l'ensemble des composantes. Nous avons vu les Directeurs de composantes un à un, parfois avec plusieurs allers-retours, pour améliorer soit des fiches et évoquer des difficultés sur des emplois. Nous avons présenté le 11 septembre en Comité de Direction l'ensemble de ces fiches de postes aux Directeurs de composantes. Puis il y a eu une présentation un peu identique au Comité d'évaluation du Conseil Scientifique. Ce dernier a regardé l'ensemble des fiches le 17 septembre. Nous avons envoyé les fiches entre-temps au Comité technique pour le premier comité du 21 septembre et donc au Conseil d'Administration de l'université pour que nous puissions statuer aujourd'hui sur cette

politique d'emplois.

L'avis du Comité technique sur la campagne d'emplois a été négatif à l'unanimité pour les fiches BIATSS. En outre, il a été négatif pour neuf membres du Comité et une abstention pour l'ensemble de la campagne d'emplois enseignants. Nous avons donc refait un comité technique hier pour réexaminer les fiches de la campagne d'emplois BIATSS, puisque c'était la seule qui avait reçu un avis négatif à l'unanimité. Le résultat d'hier est une abstention, à l'unanimité, des membres du Comité technique.

Rapidement, les motifs qui ont été invoqués sur l'ensemble des deux comités sont :

- une absence de remontées systématiques des relevés de décisions des conseils de gestion des laboratoires,
- une absence de classement des propositions pour les republications et les créations,
- des absences de mise en perspective pour une politique globale de la composante et de l'établissement,
- de temps en temps, des retours tardifs.

En effet, nous avons tous été très contraints par le calendrier, la Direction et le Comité technique. Il y a donc une demande d'avancer les procédures pour que nous puissions tous travailler un peu plus sereinement.

Nous sommes donc réunis de nouveau. Nous avons fait des propositions. Nous avons évoqué ces propositions devant les Directeurs de composantes mardi. Il faut prioriser systématiquement les demandes pour les enseignants et les BIATSS pour la campagne prochaine, qu'il s'agisse de republications, de créations ou de repyramidage, même si le contexte n'est pas exactement le même. Il y a une demande en ce sens. Il faut aussi formaliser le processus interne de décision au sein des composantes, laboratoires et Directions administratives, c'est-à-dire : indépendamment des fiches poste à poste, faire une fiche argumentaire globale de la politique en une page s'il le faut mais qui va indiquer le pourquoi de cette politique dans cette nouvelle politique d'emplois. Il y a une demande de fournir des procès-verbaux des conseils de composantes et des conseils de laboratoires, voire de se pencher et de réfléchir sur le fait de savoir s'il faut requérir l'avis du CEVU ou pas et dans quelles conditions. C'est un peu compliqué, mais une question est posée là-dessus.

La conclusion de tout ceci, c'est que le processus va être probablement bien plus long. Il faudra donc certainement avancer la conclusion de tous les dialogues de gestion pour que nous ayons fini fin mai et pour que nous puissions travailler dès juin sur des procédures avancées pour qu'avant de partir en vacances nous puissions avoir des éléments les plus précis possibles.

Voilà pour résumer toute la méthodologie et les différents débats et conclusions auxquels nous arrivons.

M. LE PRESIDENT.– Vous voyez que nous avons rencontré des difficultés. Je pense que ce sont des difficultés qui peuvent se concevoir. C'est à mon sens avant tout un problème de calendrier, un problème de remontées d'informations. La nouvelle équipe le découvre aussi. Je ne suis pas persuadé que l'équipe précédente avait toutes ces informations. Globalement, si je peux traduire ce qui nous a été redit au CT, il y avait un souhait d'informations supplémentaires. Donc, c'était avant tout cela qui était remonté. Je crois que ce sont des éléments un peu généraux. Ce ne sont pas forcément des éléments particuliers vis-à-vis de cette campagne. C'est une demande de clarification de pouvoir disposer d'un peu plus de temps pour analyser les dossiers et améliorer la qualité des échanges qui peuvent se faire entre la Direction de l'université, les composantes et le CT.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je voudrais intervenir pour le SGEN CFDT mais je pense aussi pour les autres syndicats, puisque nous étions au CT, qui a refusé de voter la première fois et qui s'est abstenu la deuxième fois. Ce n'est pas un processus plus long : c'est un processus plus transparent.

Ce que nous avons souhaité, c'est d'avoir d'abord des remontées sur ce qu'avaient demandé les composantes. Nous pensons qu'il y a quand même des conseils de gestion. Les UFR existent. Elles ont des processus démocratiques qui doivent aussi fonctionner. Nous devons avoir absolument les retours des conseils de gestion pour savoir quelles sont les demandes globales des conseils de gestion et quel est l'arbitrage de ces conseils, que ce soit pour les BIATOSS ou pour les enseignants. C'était le premier élément.

Le deuxième élément, c'est que nous rentrons dans une période où nous savons qu'il y aura énormément moins de postes. Nous savons aussi que recruter un fonctionnaire, c'est recruter quelqu'un sur 40 ans. C'est de la masse salariale. On n'arrête pas d'en parler au moment du budget. Recruter ou repyramider a des conséquences. C'est un axe important et

cela a des conséquences fortes sur les personnels qui vont être recrutés ou qui vont être concernés.

Sur différents aspects, nous avons eu des fiches de postes qui étaient très inégalement bien remplies, parfois à peine argumentées. Nous ne voyions pas aussi le rôle de l'enseignant ou de l'ATOS ni quelle allait être finalement sa fonction. Nous étions parfois extrêmement déçus en sachant qu'il y a quand même des composantes qui ont très bien argumenté et d'autres pas du tout.

Sur les repyramidages, qui est un sujet très important pour les personnels BIATOSS, nous savons qu'il y a la loi Sauvadet qui va s'intercaler plus ou moins dans la campagne des emplois en 2013. Sur les pyramidages, des choses nous ont choqués sur les choix. Je prendrai celui de la Faculté de Droit où nous avons un repyramidage au choix entre un concours pour la responsable administrative ou un avancement.

Sur le cas de la Faculté de Droit, nous pensons que nous aurions pu débattre. Cela fait la troisième responsable administrative qui « passe » à la Faculté de Droit. Les collègues de la Faculté de Droit nous expriment un malaise fort. Sur certains contextes spécifiques, nous aurions pu avoir des éléments de discussion forts.

L'année prochaine, nous préférierions avoir les arguments des composantes, les arguments politiques, la perspective du contrat pour les enseignants, les filières, l'enseignement et la recherche. C'était le débat d'hier : les équilibres enseignement-recherche. Et, pour les BIATOSS, nous avons demandé qu'il y ait plus de recrutements en catégorie C et B en repyramidage pour permettre aujourd'hui de stabiliser des personnels, puisque nous sommes à un tiers de la masse salariale qui est pour des personnels à peu près contractuels à l'université.

M. CUESTA.– Non.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– La masse ATOS, ce sont des personnels contractuels à l'université. C'est un tiers, soit 200 et quelques. Nous sommes dans la norme nationale. Nous ne sommes pas plus qu'ailleurs.

M. ISRAEL.– Est-ce le moment de parler du tableau ?

M. LE PRESIDENT.– Nous n'en sommes pas encore là. Ce que nous voulions vous donner, ce sont les éléments généraux et le contexte dans lequel nous avons travaillé.

Mme MILLOT.– J'ai bien entendu les propositions de modification pour la prochaine campagne. Faire un classement des republications, je pense que cela ne va pas poser de problème. Avis du conseil de laboratoire, cela me paraît être une bonne chose également. En revanche, j'ai cru entendre qu'il faudrait avancer les dialogues de gestion fin mai. Là, je ne vois pas comment cela va être possible. En effet, les résultats des concours arrivent en général à cette période-là. Nous travaillons dans les composantes en fonction des résultats des concours de nos Maîtres de conférences, etc. Nous allons travailler totalement en aveugle. Le dialogue de gestion à fin mai, je ne vois pas tellement comment c'est faisable.

M. LE PRESIDENT.– Ce n'est pas non plus complètement en aveugle. Il y a un certain nombre de postes qui sont connus et qui sont relativement bien définis. La difficulté, c'est que nous sommes dans le cadre d'un calendrier et d'années qui se suivent les unes et les autres, c'est-à-dire que l'on n'a pas fini la campagne d'une année qu'il faut que l'on commence à préparer celle de l'année $n+1$. Ce qui est vraiment important, c'est de considérer qu'il faut que ce soit un endroit de débat de façon à ce que l'on puisse y voir le plus clair possible et le préparer en amont. C'est comme tout : il y a toujours des dossiers sur lesquels les choses sont connues à l'avance. Après, il y a des cadres qui sont un peu particuliers. Il y a des cadres qui sont plus particuliers et il y a des cadres qui sont très très particuliers. Il n'y a pas de cas très très très très très particuliers. Nous voyons bien qu'il y a des dossiers qui sont modifiés jusqu'au dernier moment.

Il faut essayer d'avoir une méthode qui fasse que nous puissions traiter le gros des éléments le plus en amont possible et qu'après nous puissions nous ajuster progressivement. Ce que nous percevons comme première expérience – c'est toujours un peu la même chose –, c'est que l'on attend toujours que le dernier ait fini pour pouvoir relancer quelque chose et pour pouvoir faire un travail dans un certain degré d'urgence qui n'est pas bon pour qui que ce soit : qui n'est pas bon pour la Direction, qui n'est pas bon pour la composante, qui n'est pas bon pour les services administratifs et qui n'est pas bon dans la stratégie même de l'établissement et des personnes. C'est un peu cela qui est dit aujourd'hui. Ce que j'entends, c'est que nous devons, les uns et les autres, faire des efforts pour faire en sorte que l'on accompagne au mieux ce processus tout en sachant qu'il y a des cas particuliers, des cas très particuliers, des cas très très très particuliers, mais que ces cas très très particuliers n'obèrent pas notre méthode et fassent en sorte que l'on puisse présenter au mieux aux

différents conseils la manière dont on a pu réfléchir et la manière dont on perçoit les évolutions en termes d'emplois.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– La difficulté en termes de calendrier, c'est que nous ne pouvons rien commencer à mettre en œuvre avant le début du mois de juillet, puisque c'est à cette période-là que l'on connaît les résultats des concours et éventuellement les mutations pour ceux qui partent ailleurs. Nous ne pouvons rien savoir avant.

M. CUESTA.– Jusqu'à présent, nous avons des structures qui s'appellent des comités de sélection qui ont lieu assez tôt. Nous faisons des classements. Cela passe en CA restreint fin mai début juin au plus tard. Après, nous attendons que les personnes choisissent. Si nous n'en avons classé qu'un par poste, je peux comprendre qu'il y ait un problème. Mais dès lors qu'il peut y en avoir plusieurs, généralement, c'est assez exceptionnel qu'aucun des classés ne vienne. Je ne sais pas si cela s'est produit à l'UPEC.

M. DRIANT.– Il y a ce qui se passe à l'extérieur.

M. CUESTA.– Ils sont très peu quand on chiffre.

M. ISRAEL.– Nous allons prendre le cas concret.

M. LE PRESIDENT.– Oui, mais pas de cas particuliers ou très très particuliers, parce que si l'on traite des cas très particuliers, on ne peut pas avoir une méthode générale.

M. ISRAEL.– Je ne veux pas parler de cas particuliers. Je veux donner l'exemple des concours d'agrégation des Facultés de droit. C'est assez général. Nous avons les résultats à un moment indéterminé qui peut être assez tard. En l'occurrence, en droit public, nous avons eu un succès dont le major du concours, ce qui peut intéresser. Tout en étant un cas particulier pour l'intéressé, ce n'est pas mauvais pour l'image de l'UPEC.

M. LE PRESIDENT.– C'est un cas particulier !

M. CUESTA.– 2 sur 71 vacants.

M. ISRAEL.– Les retraites aussi, cela peut être fait au dernier moment. Les mutations en droit arrivent très tard. C'est objectif.

M. LE PRESIDENT.– Ce peut être objectif, mais il n'empêche qu'à un moment donné, tu dois avoir une méthode de travail. Autrement, je peux te dire que l'on ne peut pas travailler de cette manière. Nous l'avons vécu. Je veux bien que nous puissions traiter les cas particuliers. Je veux bien que les composantes puissent nous dire « j'ai des cas particuliers sur un ou

deux dossiers », mais si nous voulons faire de la stratégie – j’ai entendu ce que nous a dit le CT –, ce n’est pas une stratégie que l’on fait au dernier moment. Une stratégie s’élabore. On doit savoir dans quelle spécialité nous allons *a priori*.

Je le redis : je suis prêt à traiter les cas particuliers. Nous avons traité les cas particuliers et vous allez traiter les cas particuliers qui nous sont arrivés il n’y a pas plus tard que 48 heures. Je veux bien cela, mais nous ne pouvons pas mettre à mal une méthode pour simplement traiter les cas particuliers. Sinon, nous nous retrouvons dans des conditions délicates à tous les niveaux. Il faut que les uns et les autres nous puissions déclarer en amont qu’il y a effectivement des cas spécifiques que nous prenons en compte et qu’après nous puissions les traiter. C’est sur la méthode générale que je veux que nous nous mettions d’accord.

Mme DUBOIS MAURY.– Sur les cas particuliers, il se trouve que les collègues de l’UPEC peuvent avoir une promotion à l’extérieur dont nous sommes informés très tard (en juillet). Cela fait partie des cas particuliers. Il en est de même pour des personnes qui vont se mettre à la retraite dans un temps précis. Donc, il faudrait aussi pouvoir traiter les postes susceptibles d’être vacants bien en amont.

M. LE PRESIDENT.– Nous pourrions les traiter et nous les traiterons. Tous les jours il y a des gens qui meurent et tous les jours il y a des gens qui naissent. Cela fait partie de la vie et cela fait partie du monde. Même si vous croyez que vous êtes immortels, je peux vous dire que vous ne l’êtes pas : un jour vous mourrez et j’espère pour vous que vous aurez des enfants, des petits-enfants et des arrière-petits-enfants. C’est la réalité de la vie. À un moment donné, il faut se placer ainsi. Il y a une logique et une stratégie que nous devons adopter. Après, cela arrive, cela part, il y a des entrées et il y a des sorties.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Par rapport au nouveau contrat d’établissement, dans les maquettes qui sont proposées pour la nouvelle offre de formation, il faut rentrer des éléments de perspective de recrutement dans certains secteurs et aussi de personnels BIATOSS. On va être sur un contrat sur plusieurs années. Il faut quand même qu’il y ait dans les maquettes des perspectives, un schéma de recrutement pluriannuel, en tenant compte aussi des départs à la retraite. Je pense que nous pouvons prévoir quelques départs à la retraite. Je ne sais pas quelle sera la prochaine réforme des retraites, mais nous pouvons avoir des perspectives sur 4 ans de départs à la retraite.

M. LE PRESIDENT.– Oui. Même si ce n'est pas une année, cela a toutes les chances d'être celle d'après.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Tout à fait ! Je pense qu'il faut l'anticiper. Sinon, ce sont des recrutements au coup par coup qui sont faits.

M. LE PRESIDENT.– C'est un préalable important. Ce que je vous propose, c'est que nous puissions, maintenant que nous sommes sortis du cadre général, traiter les cadres un peu particuliers. Nous pouvons parler dans un premier temps de la campagne BIATSS. Je passe la parole à François TAVERNIER.

M. TAVERNIER.– Merci, Monsieur le Président. Avant de répondre aux éventuelles questions, une présentation des deux documents que vous avez sous les yeux.

D'abord, le document des propositions de créations. Évidemment, ces propositions de créations s'inscrivent dans le contexte décrit par le vice-président du Conseil d'Administration. Il s'agit bien d'envisager en propositions de créations la page 1, de 1 à 15. Dans la page 2, de 16 à 25, nous nous sommes situés dans une logique plutôt d'effet mémoire pour l'année prochaine. Nous pouvons, sous toutes les réserves qu'a exprimées Christian CUESTA, envisager cette année de créer ces 15 postes. Vous avez, pour éclaircir, les trois zéros. Pour les deux premiers, il s'agit de régularisations. Ce sont des personnels en poste qui étaient recrutés jusqu'à présent sur des fonctions non pérennes à la cellule SIFAC qui a accompagné la mise en œuvre du logiciel SIFAC. La mission de ces personnes achevée, il nous a semblé un peu compliqué de les renvoyer étant donné qu'en plus elles avaient fourni un service tout à fait remarquable. Elles ont donc été réaffectées à la Direction de la recherche et de la valorisation et à la Direction des services financiers.

Le poste 3 n'est pas à proprement parler une création. C'est une création pour la Faculté de Médecine, mais c'est en fait un redéploiement interne, puisque c'est un poste d'IGE qui était à la Direction des études et de la vie étudiante. La personne mute avec son support à la Faculté de Médecine. Là, il s'agit d'une création mais située sur la Faculté de Médecine.

Sur les propositions de repyramidage, c'est un peu la même logique sauf que cette fois nous sommes allés jusqu'au numéro 25 pour les repyramidages que nous pourrions mettre en œuvre.

Une précision sur ce que recouvre le terme de « repyramidage ». Il s'agit bien de repyramidage de fonctions et non de personnes. C'est une évolution de l'organigramme de

l'université qui apparaît dans ce tableau. Évidemment, derrière ces fonctions, il y a des personnes. Néanmoins, l'objectif du repyramidage – vous voyez que l'effort se porte là cette année, ce qui correspond aussi aux remontées que nous avons eues lors des dialogues de gestion sur les repyramidages – est aussi une façon de marquer l'évolution de notre université et des responsabilités et des compétences attendues, en particulier pour son personnel administratif. Nous sommes dans un processus d'évolution de l'organigramme.

L'incertitude pour ce qui est de ce tableau – le DRH le souffle – tient effectivement au protocole Sauvadet qui a été évoqué. Nous sommes dans l'attente. L'une des contraintes du dialogue de gestion et du calendrier, c'est que parfois, on fait du dialogue de gestion aussi dans l'incertitude du fait d'une absence d'informations très précises du ministère dont nous relevons encore. Sur le protocole Sauvadet, nous attendons encore les textes pour encadrer la mise en œuvre de ce protocole. Nous sommes bien aujourd'hui dans des propositions de repyramidage et des propositions de création qui sont soit subordonnées à la soutenabilité financière, soit à la production de textes réglementaires autour du protocole Sauvadet.

M. LE PRESIDENT.– Ce que nous avons voulu mettre en avant, c'est favoriser avant tout le repyramidage parce que nous étions globalement sûrs de ce que nous pouvions faire et, vis-à-vis des créations, de faire une liste qui nous permette d'aller le plus loin possible. Là encore, comme cela a été évoqué par François, nous n'avons pas aujourd'hui l'ensemble des contraintes budgétaires. En effet, c'est aujourd'hui que nous allons avoir la révélation du budget 2013. Donc, à partir de là, nous allons avoir d'autres éléments d'information qui nous permettront, dans la mesure du possible, d'arriver à dégager les moyens pour pouvoir satisfaire un maximum de commandes de composantes et aider au mieux au fonctionnement de l'université.

Voilà le cadre dans lequel nous avons travaillé. Ce sont les propositions que nous pouvons vous faire. Bien entendu, si vous avez des questions, nous sommes prêts à y répondre.

M. ISRAEL.– J'ai deux observations. La première porte sur le repyramidage ; la seconde porte sur les créations.

Sur le repyramidage, la demande de précisions porte sur ce qui figure sur le tableau que je ne comprends pas bien : RAC adjoint, A si RAC sinon HC. Avant d'avoir la réponse, je dirais qu'à la Faculté de Droit, nous n'avons aucun ingénieur d'étude. Nous avons, depuis 3 ans, amélioré l'encadrement en A, puisque nous avons un responsable de formation continue qui

n'existait pas en 2010, un responsable de scolarité qui était B et qui est passé en A en 2011 et un responsable administratif de la composante qui a été affecté en ASI en 2012.

Pour être clair, la demande de la Faculté de Droit, c'est que le responsable administratif de la composante soit ingénieur d'étude de façon à avoir une amélioration de l'encadrement qui permettra de mieux faire fonctionner le système.

Je termine sur cette première observation en disant que depuis 4 ans, je demande le repyramidage des personnels contractuels C en B et la nomination de plus de fonctionnaires. Ces demandes n'ont pas été acceptées à ce jour. *Dont acte* pour quelques observations qui ont circulé.

Enfin et sans rentrer dans les détails – je pourrai faire un tableau complet si c'est souhaité –, en ce qui concerne la création, je signale qu'hélas nous n'en avons pas. C'est une validation pour l'année prochaine d'une demande d'il y a 2 ans qui avait été acceptée l'année dernière. Cela permet aussi de relativiser un peu les questions posées.

Pour conclure, je suis ravi que cette évolution se fasse mais pour bien la comprendre et avant de prendre des positions qui permettent d'exprimer des points de vue, il faut avoir les informations exactes. J'espère y avoir contribué rapidement à titre exceptionnel.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Monsieur ISRAEL. Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas.*)

Mme MILLOT.– Ce n'est pas une question mais c'est juste une remarque. Je l'avais déjà formulée. Je m'étonne un peu du choix stratégique qui a été fait de proposer d'affecter à l'OSU EFFLUVE un assistant ingénieur en fabrication mécanique. En effet, nous avons une demande au niveau de la Faculté des Sciences qui nous paraissait prioritaire. Vous savez qu'au CRRET, une plate-forme va être livrée courant 2013. Je pense qu'il y avait un véritable besoin d'avoir un IGE pour faire fonctionner cette plate-forme. Je m'étonne donc un peu du choix stratégique qui a été fait.

M. LE PRESIDENT.– Le choix stratégique est relativement simple. Des engagements ont été pris pendant les CA précédents et avec les différents Directeurs de composantes de développer autour de l'environnement et en lien avec la Faculté des Sciences l'Observatoire des sciences de l'univers. À un moment donné, ces engagements ont été pris.

Le Conseil d'Administration doit aussi savoir que d'ici 2014, il va y avoir une maison de l'environnement qui va s'ouvrir. Quelque part, pour pouvoir faire en sorte que tout ceci

puisse fonctionner et sur la base d'engagements, l'université doit accompagner ce développement. C'est la raison essentielle pour laquelle nous nous sommes positionnés sur l'OSU EFFLUVE.

Pour répondre à ta deuxième question vis-à-vis du CRRET, c'est l'université là encore qui a aidé au développement de cette plate-forme. Nous restons avec un sujet que tu connais bien. La question qui a été posée il y a quasiment dix ans, c'est la suivante : savoir si le CRRET reste sur la Faculté des Sciences, ce qui est très bien en soi ou si, compte tenu du fait qu'il est très proche de la biologie et qu'il se rapproche de plus en plus de la Faculté de Médecine – c'était prévu dans le schéma directeur de la Faculté de Médecine –, il rejoint la Faculté de Médecine.

Quand je n'arrive pas avoir de réponse claire sur le fait de savoir s'il reste ou s'il ne reste pas, à un moment donné, c'est l'une des questions. Autant sur l'OSU, sur la maison de l'environnement, les choses sont claires et je pense que c'est dans la stratégie que de le développer, autant vis-à-vis du CRRET, ce serait préférable de pouvoir régler cette question. Voilà la réponse politique à ta question.

Mme COLL.– Je voudrais ajouter quelque chose. Il ne s'agit pas du tout de priorité par rapport au CRRET ou pas au CRRET. Je voulais simplement préciser que dans l'OSU, des choses sont déjà en marche. Nous avons notamment fait la demande d'un état informatique parce qu'il y a déjà des serveurs qui sont partagés entre plusieurs laboratoires de l'OSU. Cela demande du temps de personnel sur des ressources qui ne sont pas OSU et qui sont pour l'instant LISA. Donc, il y a quand même de l'activité dans l'OSU qui est commencée.

Mme BOIVIN.– Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le poste classé 22 et qui donc ne sera pas publié cette année. C'est un poste qui était celui que la Faculté des Lettres avait classé en 1 et qui est un poste d'assistant de recherche. Je comprends très bien qu'il n'a pas été publié cette année, mais j'attire l'attention sur le fait que c'est un engagement qui figure expressément dans le quadriennal de l'équipe de Direction précédente, que le soutien aux équipes de recherche en LLSH est un engagement de campagne de l'équipe de Direction actuelle. J'attire aussi l'attention sur le fait que notre Faculté étant sur plusieurs sites, au CMC, nous n'avons qu'un assistant recherche pour trois équipes (le CRHEC, le LIS et l'IMAGER) qui sont trois équipes extrêmement dynamiques. Je souhaite vraiment que ce soit une priorité des créations de l'année prochaine.

M. LE PRESIDENT.– Jeanne–Marie, cela se positionne effectivement ainsi. Après, ce sont des questions de calendrier. Ce n'est pas que nous voulons renier les engagements que nous avons pris. Mais, à un moment donné, il faut faire des choix. Nous entendons la demande. L'année prochaine, nous l'accompagnerons. Nous avons encore un an pour répondre à l'AERES.

Ce que je vous propose, c'est que nous puissions voter sur cette première politique d'emplois.

Je ne sais pas si vous voulez que nous votions l'ensemble ou si vous voulez que nous votions d'un côté du côté des créations et de l'autre côté du côté du repyramidage. C'était une question qui m'avait été posée au CT. J'essaye de traduire les demandes du Comité Technique. Nous avons voté tout ensemble.

M. ISRAEL.– C'est bien ce que j'ai dit ou pas pour le poste ? C'est juste la formulation ? On met « poste demandé : RAC adjoint ». Non, c'est RAC.

M. PROMONET.– La demande qui avait été formulée était RAC adjoint. La réponse est : oui, si c'est un poste de RAC.

M. ISRAEL.– C'est bien un poste de RAC. C'est ce qui compte : IGE RAC.

M. LE PRESIDENT.– Cette précision apportée, nous passons au vote. Madame BELLANCOURT est partie.

Mme FOURES.– Elle n'a pas laissé de procuration.

(Monsieur le Président soumet la politique d'emplois au vote à main levée pour la partie concernant les BIATSS.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent cette politique à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.– Merci pour cette première partie. Nous faisons à présent les enseignants.

M. CUESTA.– Pour les enseignants, vous avez trois tableaux. Ce sont les tableaux qui ont été présentés au CT et qui sont donc soumis au CA. Il y a un premier tableau, qui est une demande de publications d'enseignants–chercheurs. Il fait deux pages. Vous avez une liste triée par composante. Vous avez une visibilité sur les composantes pour la campagne 2013 des demandes de publications. Vous voyez qu'il y a un grand nombre d'emplois à publier. Vous avez l'origine du poste : parfois, il y a des changements de sections qui sont proposés.

En effet, par exemple, à la deuxième ligne, on peut passer de la onzième à la seizième section. En outre, vous avez parfois marqué tel type de poste, professeur ou Maître de conférences, suivi de « GDE » (Gestion Dynamique des Emplois) et l'origine du poste qui est presque exclusivement un support second degré transformé en support d'enseignant-chercheur dans le cas présent.

C'est le premier tableau sur l'ensemble des composantes. Vous avez un deuxième tableau qui récapitule les postes d'enseignants du second degré. C'est là où il y a un calendrier qui est très contraint, puisque je rappelle à tous que le serveur du ministère ferme le 30 septembre. Donc, on ne pourra plus rien saisir après. Voilà pourquoi la campagne était un peu contrainte.

Vous avez un troisième document : ce sont les créations potentielles. Nous ferons remonter des demandes de créations au ministère. Il y a une liste de créations demandées dans le tableau, une dizaine sur cette liste.

Enfin, il y a un quatrième tableau. Vous avez une version avec trois postes parce qu'il y en a qui sont découpés en deux parties. Il y a un autre tableau car il y a un poste qui n'était pas dans le premier envoi. C'est un poste AEI à 50 % qui était dans le tableau que nous avons. Mais, apparemment, il y a eu un souci dans le transfert. C'est le tableau que nous vous transmettons qui est le bon, celui avec AEI en dessous. Nous nous sommes aperçus que le tableau transmis au CA ne comprenait pas le poste d'AEI et nous l'avons vu à temps. C'est d'ailleurs celui-là qui avait été vu en CT avec AEI. C'est une coquille.

Voilà pour l'ensemble de la campagne des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. THIARD.– J'ai une intervention sur le tableau. J'ai bien entendu le principe général qui est assez louable de se donner un cadre d'élaboration de la politique de poste au niveau de l'établissement qui permette de sortir de la dictature de l'urgence. Mon intervention sera justement sur un cas très très très particulier qui concerne le département de géographie. Étant moi-même géographe, nous avons appris que le poste qui avait été profilé en Géographie et Santé, qui repose sur un vivier d'habilités qui est assez ténu pour cette spécialité émergente, avait extrêmement peu de chance, pour ne pas dire pas de chance du tout, d'être pourvu lors de la campagne 2013.

Le département de géographie a souhaité – la Faculté des Lettres considère que c'est un

choix tout à fait judicieux – de reprofiler ce poste en Géographie, Physique et Environnement. En effet, par ailleurs, un poste de Géographie, Physique et Environnement du professeur vacant a lui-même été reprofilé en géographie sociale. Cela permettait finalement de republier ce poste de Géographie, Physique et Environnement sur lequel d'ailleurs la commission d'évaluation du Conseil Scientifique avait émis le souhait qu'il puisse être pris en compte et republié prochainement.

Cela permettrait, si l'on faisait cette opération, de publier ce poste en Géographie, Physique et Environnement à la place de Géographie et Santé tout en sachant que l'année prochaine, il y aura un autre poste de Géographie, Physique et Environnement vacant qui permettra de republier en Géographie et Santé.

Voilà la proposition que je souhaite faire d'amendement au tableau pour ce poste particulier de la Faculté des Lettres avec une deuxième modification concernant le poste de Maître de conférences Géographie, Préparation au Concours (numéro MCF 0637). La composante n'avait pas demandé le rattachement au LGP. Ce doit être une demande de la Commission d'évaluation du Conseil Scientifique. Je répète ce que la composante avait formulé comme argumentaire s'agissant de ce poste : c'est un poste pour la classe préparatoire partenariat Hypokhâgne Khâgne avec le Lycée Léon Blum. Les questions au programme de ces concours sont des questions de Géographie Humaine. Il n'y a donc pas lieu de rattacher le poste au laboratoire de Géographie Physique.

M. CUESTA.– Je souhaite un complément d'information. Par rapport au poste de Géographie Physique cette fois-ci, doit-il être rattaché au LGP ?

M. LE PRESIDENT.– Donc, on barre « Santé » pour mettre « Physique » et on barre « Lab'Urba » pour mettre « LGP ».

M. CUESTA.– Et on barre « LGP » là où il y avait marqué « LGP ou Lab'Urba ».

M. THIARD.– Voilà ! On ne laisse que Lab'Urba et le poste de « Géographie et Santé » devient « Géographie, Physique et Environnement ».

M. LE PRESIDENT.– C'est une proposition.

M. THAUVRON.– Je regardais le tableau des enseignants du second degré à la Faculté d'Economie et de Gestion au sein du département ESIAG. Il y a un poste qui est vacant sur lequel il y a déjà un PRAG en affectation provisoire qui avait été demandé à publication pour

remplacer le PRAG en affectation provisoire par un PRAG en affectation définitive. Or, je ne le vois pas sur le tableau.

M. CUESTA.– Merci de la question ! Nous avons été saisis – la composante aussi – d'une demande. C'est un poste qui, dans les premières demandes de la composante, avait été mis en création. Comme il n'y a que dix créations, il n'y avait pas de créations en plus en second degré qui avaient été retenues. Moralité, il avait disparu avec l'ensemble des créations de ce type. En effet, nous avons reçu un *mail* il y a deux ou trois jours de la composante disant qu'elle s'étonnait. Nous pouvons, si elle en est d'accord, rajouter ce poste puisque le support est vacant.

M. THAUVRON.– Ce n'est pas une création.

M. CUESTA.– Non, c'est juste une publication. Il aurait dû apparaître dès le départ dans la liste. Apparemment, c'est arrivé sous une formulation qui n'en était pas une.

Mme DUBOIS MAURY.– Pour les postes de l'Institut d'Urbanisme de Paris, je vois qu'il y manquerait un poste MC profilé « Dynamique Sociale de l'Habitat » que nous avons demandé sur un poste susceptible d'être vacant mais avec quasiment une certitude.

M. CUESTA.– Oui, sauf qu'il n'y a pas le support, c'est le problème.

Mme DUBOIS MAURY.– Mais il est susceptible d'être vacant.

M. CUESTA.– Pour les « susceptibles d'être vacants », nous avons pris la même option pour l'ensemble des postes. Il nous est déjà arrivé une fois sur l'UPEC que pour un susceptible d'être vacant la personne renonce à l'emploi alors que nous avons recruté quelqu'un. Cette personne-là avait même refusé des places ailleurs. Cela nous place dans une position extrêmement complexe. En effet, le collègue qui a refusé ces places ailleurs est persuadé de venir chez nous. Or, chez nous, il n'y a plus le support. C'est donc une catastrophe totale, car il faut trouver, dans la mesure du possible, un poste. Imaginez s'il n'y en a pas un seul sur l'université : nous serions vraiment très mal !

Pour cette campagne, nous avons laissé les « susceptibles d'être vacants » jusqu'en 2013 en « susceptibles d'être vacants » en précisant que lorsque les gens seront vraiment partis, c'est-à-dire quand nous serons certains qu'ils sont partis, alors nous saurons que nous pourrons les publier parce qu'ils seront vacants. Ils passeront donc de « susceptibles d'être vacants » à « vacants ».

Nous avons été prudents pour tous les « susceptibles d'être vacants » pour toutes les composantes en laissant un point d'interrogation sur ces « susceptibles d'être vacants » et en les mettant à terme quand ils deviendront vacants. Cela veut dire qu'au plus il y a un décalage d'un an.

Mme DUBOIS MAURY.– C'est important.

M. CUESTA.– Je sais que c'est important, mais pendant un an nous pouvons avoir des ATER s'il faut. Enfin, nous pouvons nous en sortir pour un an.

Mme DUBOIS MAURY.– Comme nous savons faire des cartographies de risques, nous pouvons aussi faire des cartographies de risques concernant les futurs retraités. Je pense qu'il y a des risques réels et d'autres moins grands.

M. LE PRESIDENT.– L'idée qu'il y a derrière, c'est que nous sommes dans un système contraint. Auparavant, nous avons davantage de marges et nous pouvions prendre des risques un peu plus importants. Mais, actuellement, nous sommes dans une situation où nous allons connaître aujourd'hui – à peu près – le budget 2013. Nous allons en connaître une partie. Je pense donc qu'il faut que nous prenions des risques mais il faut que nous puissions les calculer. Aujourd'hui, nous sommes obligés de faire une photo – nous sommes contraints par le temps. Nous sommes dans la photo ou nous n'y sommes pas. Je considère que nous ne pouvons pas prendre ce risque. Je crois que c'est très important de pouvoir accompagner. Nous ne sommes pas là pour figer les choses. Mais, à un moment donné, nous prenons une photo puis nous entendons les besoins. Nous ferons des efforts en ce sens. Toutefois, aujourd'hui, c'est difficile de prendre en compte complètement cette demande. Voilà ce que je souhaitais exprimer.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– C'est pour cela que depuis le début nous étions un peu contre. Nous avons une liste. Après, nous nous apercevons qu'il y a des réajustements à faire. J'entends ces réajustements. Mais, à un moment donné, nous avons l'impression que nous, élus, nous votons sur quelque chose d'assez instable. Nous avons peur qu'au moment de la déclaration de la campagne d'emplois BIATOSS et Enseignants il y ait autre chose. N'y a-t-il pas un retour qui pourrait se faire au prochain Conseil pour avoir quelque chose de stabilisé (en décembre) et avant, pour les personnels BIATOSS, la déclaration d'ouverture de l'application concours ? Nous avons toujours l'impression que parce que la personne est présente au CA elle va intervenir et que la personne absente qui n'est pas là et qui connaît

moins la situation ne va pas intervenir. Nous avons l'impression qu'il y a des gens plus lésés que d'autres soit parce qu'ils ne sont pas dans les instances...

M. LE PRESIDENT.– Je comprends. C'est toute la question du débat démocratique et de ce que j'essayais d'expliquer tout à l'heure entre la méthode et les ajustements de dernière minute. Nous l'entendons.

Je crois avoir exprimé au mieux les éléments que j'avais compris du CT. Le Conseil d'Administration est aussi souverain. C'est lui qui décide. C'est important qu'à quelques détails près... Ce ne sont pas des détails, parce que ce sont des gens et cela implique la vie de l'université pour 30 ou 40 ans. Donc, ce ne sont pas forcément des détails. Il faut que le Conseil d'Administration puisse entendre un certain nombre d'éléments et juger et figer. L'image est au niveau du vote. C'est une fois que nous aurons voté que nous y verrons vraiment clair. Je l'entends. J'essaye de respecter et de comprendre tout le monde. Mais, à un moment donné, en tant que Président, je suis bien obligé de figer les choses et de faire en sorte que l'image soit une image qui a été transmise aux différentes instances et que les modifications soient minimales pour ne pas dire minimalistes.

Mme COLL.– J'avais le même type d'intervention que mon voisin, même si cela ne s'applique pas au même tableau. Sur les demandes de duplication pour la campagne des enseignants du second degré, je vois apparaître simplement une seule demande en anglais. Or, l'UFR avait fait remonter une deuxième demande, qui était le remplacement sur un poste qui est vacant, puisque c'est la republication du poste d'Emilie PIAC*, qui est en disponibilité depuis 2 ans. Nous souhaitons republier le support. Il y a peut-être un problème de transmission.

Mme MILLOT.– Les profils se ressemblaient et les argumentaires également. Il y a peut-être un souci là-dessus.

M. CUESTA.– Je n'ai pas vu cette demande. Je le sais depuis mardi, puisque nous étions toujours dans cette même liste. C'est un cas quasi similaire à Sciences Eco.

Mme MILLOT.– C'est une demande que nous avons fait remonter relativement tardivement, puisque c'est suite à la connaissance du problème d'un autre angliciste qui part en principe au Vietnam pour une durée indéterminée. Nous sommes peut-être un peu fautifs, parce que nous l'avons fait remonter tardivement. L'argument est le même et le profil est le même. Il y a peut-être eu une confusion.

M. CUESTA.– C'est possible. En tout cas, les tableaux que vous avez existents depuis le début

de la campagne. Ce sont ceux que nous faisons passer au fur et à mesure quasiment depuis début septembre dans toutes les instances. Vous avez les mêmes tableaux que toutes les instances qui ont statué jusqu'à présent. En effet, il y a probablement quelques éléments à corriger, la preuve. En même temps, le CA sert à cela. C'est le CA qui va décider de cette politique d'emplois par son vote. Nous allons organiser ceci. Évidemment, ce qui va être voté et décidé ici sera retransmis. Nous ferons redescendre à toutes les composantes et à tous les services concernés cette politique d'emplois pour qu'il y ait une trace par rapport aux remarques qui ont été faites, c'est-à-dire qu'il y ait bien une trace de ce qui a été décidé par le CA aujourd'hui sur l'ensemble de cette politique, d'où les derniers ajustements à faire. Après, il n'y en aura pas.

M. LE PRESIDENT.– C'est important. Un peu aussi comme le demandait Joëlle : à un moment donné, nous devons figer des choses. Une fois que les choses sont figées, il faut que les Directeurs de composante aient une information claire et précise de ce qui a été décidé de façon à ce que, par la suite, on puisse reprendre cela et que ce soit la base du dialogue. Autrement, on voit bien qu'il y a des choses qui sont un peu dans l'air et qui reviennent après. À partir du moment où les choses n'ont pas été écrites, il y a toujours la possibilité de discuter et parfois de s'énerver – cela ne sert pas à grand-chose. Mais il faut que les choses soient claires. Nous prenons l'engagement – comme vient de le dire Christian – de faire une lettre à chaque Directeur de composante pour clarifier les choses.

Mme BOIVIN.– Je voulais apporter une précision au tableau des demandes de publication des enseignants du second degré. Pour le troisième poste de PRAG pour la Faculté des Lettres, le PRAG 0756, le profil est incomplet. Le profil, c'est anglais LEA : anglais oral, anglais civilisation.

M. ARGOUD.– Une remarque et deux questions. La première porte sur les intitulés des profils. Pour l'UFR SESS-STAPS apparaissent les intitulés premiers, originels. Mais suite à la réunion qui avait eu lieu entre l'équipe de Direction et les doyens, nous avons retravaillé dans un délai très court certaines fiches. C'était pour savoir si l'on allait pouvoir garder les profils une fois qu'ils auront été retravaillés ou si c'est figé dans le marbre.

M. CUESTA.– C'est souvent un profil court que vous avez, voire parfois très court dans ce qui est proposé ici. Ce ne sont pas forcément les quatre ou cinq lignes qu'il y avait dans le profil qui ont été collées sur le tableau Excel.

M. ARGOUD.– C'est le premier profil que nous avons fait remonter au mois de juin qu'il nous avait été demandé de retravailler suite à notre réunion du 10 septembre.

M. CUESTA.– Lequel ?

M. ARGOUD.– Il y en a deux qui ont un peu évolué. Il y en a un qui s'appelle « Sociologie du Cycle de Vie ». C'est le 19 MCF 1444. C'est sur les demandes de publication enseignants-chercheurs.

M. CUESTA.– C'est marqué « Sociologie du Cycle de Vie », c'est cela ?

M. ARGOUD.– Oui.

M. CUESTA.– Que faut-il faire ?

M. ARGOUD.– Quand nous l'avions retravaillé, nous avons proposé « Transformation des Pratiques Educatives et Sociales » comme libellé. Il en est de même pour le premier poste, le 70 MCF 0724 : nous l'avions retravaillé et nous avons proposé « L'Education et la Formation Hors du Temps Scolaire » comme intitulé. La fiche était remontée ainsi. Une fois de plus, je ne sais pas si c'est gravé dans le marbre. Si cela reste ainsi, ce n'est pas dramatique, parce que c'est le contenu de la fiche elle-même qui est important.

M. CUESTA.– Denis doit avoir les fiches.

M. LE PRESIDENT.– Ce sont surtout des ajustements que nous avons essayé de faire pour coller au mieux, mais nous n'avons pas collé parfaitement.

M. ARGOUD.– J'avais deux questions par ailleurs. J'ai remarqué sur la liste deux choses.

Le CIRCEFT-REV, qui est le laboratoire, m'avait dit que sur le poste qui est sur la composante IUT Sénart-Fontainebleau (16 MCF 1242), j'avais vu sur ma liste qu'il était publié dans la 16^e et également dans la 70^e, qui était Sciences de l'Education.

M. METER.– C'est la même remarque que celle que tu viens de faire tout à l'heure. C'est sur la dernière fiche. Là, cela a été reporté avec une fiche antérieure.

M. ARGOUD.– D'accord. Mais c'est bien 1670.

M. METER.– C'est là-dessus qu'il avait été publié, la dernière fiche qui avait été transmise à l'équipe de Direction.

M. ARGOUD.– Mon autre remarque, c'est qu'il y a deux autres postes : l'un qui est Sénart-Fontainebleau (70 MCF GDE 2013) qui est rattaché au laboratoire CIRCEFT, l'autre de l'IUFM

(19 MCF GDE 2013) qui est également rattaché au CIRCEFT. Or, dans le CIRCEFT, il y a deux équipes.

M. LE PRESIDENT.– Il y a une seule grande équipe et après il y a une sous équipe qui s'appelle « REV ».

M. ARGOUD.– Voilà. Il y a deux sous équipes. Il y a le REV qui est rattaché à UPEC et il y a ESCOL qui est rattaché à Paris 8. Or, ce n'est pas précisé. Mais cela a son importance dans la mesure où les deux sous équipes sont censées, si tout se passe bien, se séparer. Donc, le rattachement à l'un ou l'autre...

M. LE PRESIDENT.– Oui, mais là c'est le préjugé des évolutions.

M. ARGOUD.– Peu importe quelle que soit l'évolution en cours. Ce serait la première fois que nous aurions deux postes non affectés sur une sous équipe.

M. LE PRESIDENT.– On commence à rentrer dans du découpage et du sous-découpage du sous-découpage, ce qui fait qu'à un moment donné, cela devient excessivement difficile. Il y a une équipe, le CIRCEFT, qui a été créée. Il faut le reconnaître. Il y a deux universités : Paris 8 et l'UPEC. À un moment donné, il faut arrêter de faire du sous sous sous-découpage parce qu'on ne peut pas y arriver. J'entends ce que tu veux me dire mais, d'un autre côté, Didier, qui le fait aussi très bien, peut exprimer le fait qu'il y a ESCOL et ESCOL aussi peut prétendre à ce genre de chose. Je vous rappelle que ce sont des postes qui sont ouverts au niveau national. Normalement, les uns et les autres peuvent y prétendre. Si l'on sous-découpe, au bout d'un moment, cela devient excessivement difficile. Je crois qu'il faut être attentif à cela. Ce sont des concours qui ne sont pas fermés mais qui sont ouverts pour les structures qui sont liées à l'UPEC. La structure qui, pour moi, est liée à l'UPEC, c'est le CIRCEFT.

M. GEIGER.– L'intervention précédente me donne en plus un motif de rajouter un point. Il y aura donc trois points alors que je ne voulais en faire que deux.

Je ne peux pas laisser dire ce qui vient d'être dit par mon collègue : « si tout se passe bien, il y en aura deux. » Je pense que le fait qu'il y ait cette séparation en tout cas demandée au niveau de notre université de ce qui est aujourd'hui une sous équipe du CIRCEFT n'est pas une bonne chose. C'est une erreur manifeste et c'est au contraire une très mauvaise chose pour la recherche en éducation dans l'Est parisien, point barre.

Le deuxième élément qui aurait dû être mon premier, c'est un remerciement. Il n'est pas courant que j'en fasse mais, pour une fois, je fais des remerciements à la proposition qui nous est faite : c'est de faire suffisamment confiance aujourd'hui pour que nous puissions publier dans le cadre d'une gestion dynamique des emplois six postes de Maîtres de conférences pour lesquels vous avez les libellés, même si ce sont des supports qui pourraient être largement couverts par des emplois du second degré que nous ne redemandons pas à la publication.

Troisième et dernier élément, un regret : que le septième poste que nous demandions n'ait pu être retenu sur des arguments qui me gênent un peu. Le poste qui était demandé était un poste de Maître de conférences qui, lui aussi, aurait été largement couvert par des emplois du second degré remis à disposition de la gestion dynamique des emplois. C'était un poste de psychologie qui nous paraissait particulièrement important dans la formation des enseignants, des futurs enseignants. Il n'a pas été retenu par les instances qui se sont penchées précédemment sur cette campagne d'emplois sur des arguments que je suis obligé de contester légèrement. En effet, l'argument tel qu'il m'a été présenté, c'était que le poste était demandé pour une unité de recherche qui n'est pas une unité de recherche à laquelle notre université est associée aujourd'hui. C'est l'unité qui s'appelle CHART qui est sur Paris 8 et la Cité des sciences et de l'industrie. C'est une unité de recherche dans laquelle nous avons un certain nombre de collègues enseignants-chercheurs. Deux sont partis en retraite. La troisième collègue est probablement la première qui a fait remonter la convention d'association telle qu'elle a été vue par le Conseil Scientifique avant même qu'elle ait été définitivement validée par le Conseil Scientifique. Nous venons de recruter dans cette unité de recherche, résultat de la campagne de l'année dernière, un professeur des universités qui vient de Poitiers avec une ANR. Il a demandé à la faire héberger dans notre université. Il revient de Poitiers également avec du matériel scientifique. Il y a une convention qui est en cours d'élaboration. Je regrette – je me fais l'interprète de l'ensemble de la composante – que ce poste n'ait pu être retenu pour une publication. Merci, en vous priant d'excuser la longueur de mon intervention.

M. ARGOUD.– Je pense que j'ai été mal compris sur le sens de mon propos. Je ne voulais pas dire qu'il fallait choisir entre REV ou ESCOL, entre l'une des deux sous équipes. Je faisais juste remarquer que c'était indéfini et indéterminé. Pour moi, en tant que Directeur de

composante, peu m'importe que ce soit d'un côté ou de l'autre. Ce n'était pas le sens de mon propos. Simplement, cela a une conséquence pratique – c'était en ce sens que j'intervenais même si je ne l'ai pas exprimé : le conseiller de laboratoire doit émettre un avis, voire voter, sur le profil de recherche. De ce fait, il faut bien savoir si c'est le conseiller de laboratoire du REV ou celui de ESCOL qui doit voter ce profil de recherche.

M. GEIGER.– Aujourd'hui, ni REV ni ESCOL ne sont des laboratoires. Seul le CIRCEFT est un laboratoire avec un Directeur de laboratoire.

M. ARGOUD.– Concrètement, qui va voter ?

M. LE PRESIDENT.– C'est le CIRCEFT qui va voter.

M. ARGOUD.– Donc, il faudra réunir le CIRCEFT.

M. LE PRESIDENT.– Justement, c'est aux gens de travailler ensemble. Nous sommes dans des subdivisions qui font que nous nous retrouvons avec des gens qui ne se parlent pas ou peu. Nous sommes mis face à des difficultés. Je regrette : le REV n'existe pas en tant qu'équipe. C'est le CIRCEFT. C'est ainsi que cela a été construit. À un moment donné, il faut que les gens le considèrent. Il y a des aspects réglementaires. Ensuite, il y a des particularités. Ce que je vous propose, si vous n'avez pas d'autres questions, c'est que nous puissions passer au vote. Doit-on subdiviser ou pas ?

M. CUESTA.– Je pense qu'il faut faire un vote, comme nous l'avions fait, en global moyennant les modifications qui ont été demandées. Je rappelle, il y a Géographie, Physique, LGP pour le labo avec une modification quand il y avait marqué « Lab'Urba ou LGP » juste « Lab'Urba ». Cela, c'est la modification sur les postes des enseignants-chercheurs plus les remarques de Dominique ARGOUD sur l'intitulé pour corriger les intitulés des postes SESS-STAPS. Il y a le rajout des deux postes du second degré dont les supports sont vacants : un pour Science, Eco, Gestion qui sera un support 15 23 qui a été signalé par Arnaud THAUVRON et un autre en anglais, un support 13 11, pour la Faculté des Sciences et des Technologies pour recruter un second en anglais. Ce sont les seules modifications. Nous avons bien tout noté et j'ai tout rappelé par rapport aux demandes qui se sont exprimées ?

M. LE PRESIDENT.– J'ai eu l'impression d'entendre tout ce qui avait été remonté. Je vous propose donc de passer au vote.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Pour les personnes BIATOSS, nous voterons contre la politique des emplois Enseignants.

Une remarque du SGEN CFDT : en 2007, nous avons voté pour la masteurisation. Il y avait quand même des raisons. Nous pensions vraiment que dans l'université nous pouvions envisager la formation des enseignants dans l'université. Ce que nous voyons depuis 2 ou 3 ans dans les débats, c'est toujours cette guerre entre les postes pour un même objectif : former le futur enseignant. Il y a toujours cette guerre entre les UFR et la composante IUFM : on n'arrive pas à s'entendre sur ces sujets-là alors que nous sommes en plein débat sur « réformons l'école », il y a le débat sur les assises, etc. Nous trouvons, au SGEN CFDT, que l'on joue avec le feu. Je pense que vis-à-vis de l'extérieur, nos débats sont illisibles. En effet, à l'extérieur, on ne comprend pas nos débats alors que normalement, l'objectif est d'avoir une formation de qualité pour les enseignants et que cette formation se fasse à l'université. Au SGEN CFDT, nous le regrettons. C'est le débat actuel, mais c'est affligeant que l'on n'avance pas dessus. J'ai un peu d'espoir sur le prochain quadriennal, mais je crois qu'il faudrait aller au-delà aujourd'hui des composantes et comprendre qu'à l'extérieur des choses vont se passer. Si l'on veut que la formation des enseignants se fasse en dehors de l'université, cela va se passer !

M. CUESTA.– J'avoue que je ne comprends rien à ce que tu veux dire.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Ce dont je parle, c'est de cette guerre sur les postes qui sont des postes où l'objectif est toujours le même : former les futurs enseignants entre les différents laboratoires que ce soit SESS, que ce soit l'IUFM, etc. Je le dis car c'est notre position au SGEN et nous la défendons.

M. CUESTA.– Les futurs enseignants, c'est quand même une toute petite partie de l'ensemble de la procédure. Notre IUFM est un IUFM avec une forte proportion de seconds degrés vis-à-vis des enseignants-chercheurs. Il y a une demande pour que la proportion d'enseignants-chercheurs augmente de nouveau pour coller au cadre des IUFM au niveau national. Nous trouvons que c'était l'occasion de bien accompagner cette formation des enseignants en rééquilibrant l'histoire de l'IUFM à la demande de l'IUFM sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT.– Je pense que le débat était vis-à-vis de l'extérieur. Il y a d'autres débats, Joëlle.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– C'est une position que nous avons défendue en 2007, au niveau

d'un syndicat.

M. CUESTA.– Il me semble que nous faisons la même chose.

M. LE PRESIDENT.– Avec tout cela en tête, Anne–Sophie ?

Mme FOURES.– Il y a un changement dans les procurations : Monsieur JAGOUDEL, vous avez reçu procuration de Madame GOLDSTEIN.

(Monsieur le Président soumet la politique d'emplois au vote à main levée pour la partie concernant les Enseignants.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent cette politique à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre.

M. LE PRESIDENT.– Je vous remercie et je voulais en particulier remercier tout le travail qui a été effectué par les services de la DRH. Comme vous avez pu vous en rendre compte, il y a eu beaucoup d'aller–retour, de questions et de difficultés. Je crois que c'est véritablement la qualité du service de la DRH et, d'une manière générale, la qualité des BIATSS – je l'exprimais tout à l'heure – qui fait que malgré toutes ces difficultés, nous arrivons à gérer au plus près et au mieux parfois dans l'urgence tout ce travail.

3.2. Mise en place du conseil de Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS)

M. LE PRESIDENT.– Dans le cadre du SUMPPS, il y a quelques évolutions. Notamment, il faut renouveler « la chefferie de service » ou la Direction du service du SUMPPS. Nous avons fait un appel à candidatures. En l'occurrence, il y a un candidat. Le candidat – ce n'est pas « chef de service » mais « médecin–Directeur » – est le Docteur Bernard LELU qui, auparavant, exerçait déjà cette fonction (depuis 1999).

En deux mots, il était médecin généraliste à Saint–Maur dans le 94 de 1977 à 1996. Après, il a effectué différents postes et fonctions à l'Education nationale, en particulier en tant que chargé de prévention au Rectorat de Créteil puis médecin–Directeur à l'Université Paris 12 depuis septembre 1999. Ensuite, il a également été nommé médecin–Directeur dans d'autres universités (Paris 8, Paris 13 puis Marne–la–Vallée). Il a déjà exercé un certain nombre d'activités spécifiques sur l'UPEC : mise en place du dispositif Santé sur les sites décentralisés, mise en place d'une convention avec l'Ecole vétérinaire, mise en place d'une

convention de suivi des personnels du CROUS sur l'ensemble de l'académie, mise en place de campagnes de prévention, mise en place de nombreux partenariats avec le service pour les campagnes et préventions, mise en place d'une charte avec l'UPEC et les services préfectoraux de la prévention routière, une informatisation des dossiers médicaux. C'est dans ce cadre qu'il demande son renouvellement.

Avez-vous des questions ? *(Non.)*

Monsieur le Président soumet la proposition de nomination de Monsieur LELU en tant que nouveau Directeur du Service du SUMPPS au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité avec 24 voix pour et 1 abstention.

M. CEGIELSKI.– De temps en temps, il venait faire un bilan de son activité auprès du CA. Cela doit faire longtemps qu'il ne l'a pas fait.

Mme ALBANESE.– Je suis assesseure au CEVU. Il va le faire. Monsieur LELU présentera son bilan d'activité au prochain CEVU du 22 octobre. Cela fera le lien avec une information également sur le projet « Résus » pour la Cité des Etudiants de l'UPEC.

M. LE PRESIDENT.– Cela fait partie des choses qui vont évoluer dans le cadre d'un projet que nous avons appelé aujourd'hui « Résus » (Réseau universitaire de santé de l'UPEC) mais qui auparavant s'appelait « Plate-forme de Santé ». Peut-être que nous vous le présenterons.

M. TAVERNIER.– Maintenant que le SUMPPS a de nouveau un Directeur, il faut qu'il y ait un conseil.

Vous avez reçu normalement la proposition de délibération dans les documents qui vous sont adressés. Cela, c'est la création d'une instance. Nous sommes dans le processus d'évolution de la fonction médecine de prévention et médecine préventive à l'université. Pour ceux d'entre vous qui sont des élus anciens, nous avons déjà fait évoluer les statuts. Il y avait eu un groupe de réflexion, etc. et, peut-être à terme – cela correspond aussi à l'un des axes du programme de l'équipe de Direction –, vers un centre de santé. En tout cas, une restructuration de la politique médicale des personnels et étudiants au sein de l'UPEC. À ce titre, il faut que nous formions un conseil à côté du chef.

Vous avez les modalités pour que vous puissiez vous présenter si vous souhaitez participer à cette instance ainsi que d'autres dans l'université. Une petite modification sur l'article 1 : les

candidatures doivent être adressées par lettre recommandée ou déposées. Elles peuvent être aussi envoyées par *mail* auprès de la DAJG. Il s'agira de faire un amendement recommandé : « doivent être adressées par courrier électronique, par lettre recommandée avec accusé-réception ou déposées auprès de la DAJG ». Il faut que nous votions ces modalités.

M. LE PRESIDENT.– Il faut aller plus loin : il faut que les membres soient désignés par les représentants élus des personnels enseignants, des personnels administratifs, techniques ou sociaux, les étudiants à l'un des conseils centraux de l'université ou l'un des conseils de composantes dont trois étudiants, c'est important.

Mme RIOU.– « Enseignants », c'est large. C'est collège A et collège B.

M. LE PRESIDENT.– Je crois que c'est important au moment où il y a des questions de santé vis-à-vis des étudiants qu'il y ait une participation des différents membres de l'université pour pouvoir accompagner cela. Nous votons donc sur les modalités dans un premier temps.

M. GEIGER.– Si la commission des statuts avait été saisie, mais ce n'était probablement pas l'objet, il y aurait eu une petite observation dans la première ligne de l'article 1 : « les représentants élus des personnels enseignants ». On ouvre des parenthèses. Il aurait peut-être été préférable d'écrire « des personnels enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs » et de ne pas avoir de parenthèses. Je ferai la même observation sur l'article 2 où la parenthèse a disparu. On ne fait référence qu'à des personnels enseignants.

M. CUESTA.– C'était pour expliciter le côté générique. Au départ, c'était « personnels enseignants ». Mais c'est vrai que quitte à l'expliquer, autant l'écrire. Ce sont bien les personnels « enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs ». C'est l'ensemble qui est à considérer. Nous votons maintenant sur cette délibération qui va permettre d'avoir des candidatures. Après, nous voterons pour élire les heureux candidats.

M. FALL.– Je n'ai peut-être pas bien compris, mais pouvez-vous rappeler combien il y a d'étudiants dans ce conseil ?

M. LE PRESIDENT.– Il y a six représentants dont trois étudiants.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition de délibération au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

4. OFFRE DE FORMATION

4.1. Présentation du dossier de renouvellement du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur des Bio-Sciences (ISBS)

M. NICOLLE.– Merci. En quelques mots, pour introduire le sujet, un petit retour sur, à la fois, la situation des écoles d'ingénieurs à l'UPEC et la procédure d'habilitation. Ensuite, Alexandra reviendra davantage en détail sur la manière dont l'ISBS va aller vers cette réhabilitation et les évolutions à venir.

Très rapidement, l'ISBS, c'est la formation d'ingénieurs de l'UPEC créée en 2004. Elle a été réhabilitée trois fois pour 3 ans à chaque fois. Nous nous retrouvons à nouveau dans le cadre d'une nécessité de la présenter à la réhabilitation.

Il y a, pour cette école, un impératif qui est d'entrer dans un calendrier national. C'est la campagne 2013 de réhabilitation pour les formations en ingénieurs de la région Ile-de-France, hors Paris. Là-dessus, nous n'avons pas le choix. En plus, cette campagne s'étale dans le temps avec une obligation, qui est de déposer un dossier auprès du greffe de la Commission du Titre d'Ingénieur pour le 15 octobre 2012.

À côté de cette formation d'ingénieurs, nous avons d'autres projets. Certains sont portés par la Faculté de Sciences et Technologies. D'autres sont portés par des collectifs d'enseignants et sont en discussion. Pour ces formations-là, qui correspondent à des projets de nouvelles créations, nous sommes en dehors des calendriers nationaux. Ces dossiers peuvent être redéposés à tout moment.

Vous voyez que dans la phase actuelle où nous sommes, d'entrée dans la préparation de l'offre de formation pour le prochain quinquennal 2015-2019, il y a des convergences de dates et de pertinence de réflexions autour de ces formations dans l'espace-temps qui s'ouvre devant nous pour les quelques mois qui viennent.

Parallèlement à cela, vous aviez donné lors de la séance du 6 juillet mandat à l'équipe de Direction pour réfléchir aux modalités de création d'une école d'ingénieurs. Cela va se faire en parallèle pour arriver à un dispositif qui sera le plus abouti possible dans les mois qui viennent.

Enfin, dernier élément, la réflexion sur l'offre de formation se fait dans le cadre d'une réflexion commune partagée avec l'université de Marne-la-Vallée. Il ne serait pas raisonnable d'imaginer que les formations d'ingénieurs puissent ne pas être également dans ce contexte

de réflexion un peu collective avec nos amis de Marne-la-Vallée.

Voilà sur le dispositif. Ce qui est clair autour de cela, c'est qu'il y a une vraie volonté d'avancer dans le développement de formations d'ingénieurs à l'échelle de l'UPEC vers la création d'une école d'ingénieurs. Vous avez bien senti que cette volonté a été clairement affichée et que nous la conduisons actuellement.

En ce qui concerne la procédure qui nous est un peu imposée par la Commission du Titre d'Ingénieur, ce qui est très clair d'abord, c'est que c'est une procédure qui est complètement différente de la procédure classique d'habilitation des formations *via* l'évaluation AERES et le passage par le ministère.

La procédure est relativement simple. C'est, dans un premier temps, un dossier à rédiger. Ce dossier se rédige dans un contexte extrêmement formaté. Il y a un guide de rédaction qui est d'une précision absolument remarquable. Il y a des thèmes à traiter. Il y a des espaces de rendu d'informations. C'est une grille extrêmement fine. Cela, c'est pour le 15 octobre.

Deuxième phase : la visite d'un comité d'experts qui sera à l'UPEC dans la deuxième quinzaine du mois de janvier. Nous sommes en train d'essayer de caler les agendas des participants UPEC à cette visite d'experts.

Ensuite, il y a l'avis qui est donné par la commission du titre.

Cet avis est, dans le meilleur des cas, pour une réhabilitation de 3 ans ou, encore mieux, de 6 ans. Mais ce peut être aussi une réhabilitation pour une année seulement avec, en général, des indications assez précises de correction et d'évolution à faire rapidement. Mais il se peut aussi – ce n'est pas complètement inenvisageable, nous espérons que non mais c'est déjà arrivé – que la Commission du Titre d'Ingénieur ne donne pas et ne renouvelle pas l'habilitation à délivrer un diplôme.

Voilà où nous en sommes. Je crois qu'Alexandra doit vous présenter les éléments d'évolution et de contenu de ce dossier. Ensuite, nous vous demanderons votre avis après échange avec les membres du Conseil.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY.– Je vais vous présenter le dossier de demande de réhabilitation de notre formation.

Je vais passer assez rapidement sur la première diapositive, puisque Monsieur NICOLLE vous a refait le tableau de l'ISBS.

La formation d'ingénieur portée par l'UPEC est en partenariat avec une autre école d'ingénieurs qui est l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique (ESIEE) avec laquelle l'UPEC a signé une convention pour une durée de 10 ans.

À l'heure actuelle, l'ISBS est un département de la Faculté de Médecine. Nos étudiants sont recrutés à Bac +2 validé. À l'issue de trois années passées au sein de la formation, ils obtiennent le diplôme d'ingénieur en spécialité biosciences, qui leur ouvre les portes de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie des biotechnologies médicales, secteur dans lequel ils interviennent en tant qu'ingénieurs R&D, ingénieurs d'application et ingénieurs conseils.

Un petit nombre de nos étudiants effectuent en fin de troisième année un Master 2, qui leur ouvre les portes de la recherche au travers un doctorat.

Comme nous formons des ingénieurs à doubles compétences, nous sommes partis sur un équilibre des volumes horaires en Sciences du vivant et en Sciences pour l'ingénieur avec une pédagogie « projet » importante et une imprégnation dans le domaine professionnel, puisque les étudiants effectuent un stage par an dont la durée est croissante avec le cursus.

Nous avons une obligation : avoir des étudiants qui obtiennent un niveau de langues suffisant qui est attesté par l'obtention d'un TOEIC 750.

Si l'on regarde le bilan de l'ISBS, nous avons 24 étudiants par promotion. Nous avons eu un taux de remplissage de 100 % sur les cinq dernières années. Nos étudiants rentrent dans notre formation par deux voies principales. La première, c'est un concours sur titre. Les étudiants envoient un dossier que nous classons. Sur la centaine de dossiers que nous avons reçus cette année, 50 ont été auditionnés en entretien et ont également passé un test.

Vous voyez que ces étudiants proviennent essentiellement des DUT, des Licences et des Licences 3. De ce fait, une partie des étudiants – la moitié de nos effectifs – provient de l'université.

La deuxième voie d'entrée, c'est le concours Archimède. Ce sont des étudiants qui passent le concours et eux proviennent des classes préparatoires.

Au niveau de la typologie de notre recrutement, notre répartition géographique s'est un peu ouverte. En effet, dans les années 2005, l'essentiel de nos étudiants provenait d'Ile-de-France. Nous voyons maintenant que certains d'entre eux proviennent de province.

Nous sommes une formation très féminine, puisque nous diplômons 65 % de filles et nous avons 30 % de boursiers.

Si nous regardons à présent l'enquête Premier Emploi – cela correspond aux étudiants qui ont été diplômés l'année dernière –, on s'aperçoit que l'insertion est importante. Quatre mois après leur diplôme, 73 % d'entre eux ont trouvé un emploi avec 51 % de CDI.

18 % de nos étudiants ont poursuivi leurs études. Les trois-quarts d'entre eux ont poursuivi en Master 2 avant de poursuivre en Doctorat.

Les secteurs d'activités : je ne reviendrai pas là-dessus.

Si l'on regarde le bilan qui nous a été fait par les experts de la CTI lorsqu'ils sont venus en septembre 2010, ils avaient mis en évidence l'excellent ancrage de la recherche, une proximité géographique avec le CHU qui leur paraissait fondamentale, le partenariat avec une école d'ingénieurs expérimentée qui leur paraissait aussi intéressante, une formation originale multidisciplinaire. La qualité des enseignants avait été soulevée ainsi que la qualité des équipements, des logiciels et des ressources documentaires.

Ils avaient souligné le très bon taux de placement et les potentialités du marché qui étaient à mettre en avant.

Ils ne nous ont pas fait que des éloges : ils nous ont fait un certain nombre de recommandations qui se divisent en préconisations et en demandes. Il fallait notamment que l'on renforce la visibilité de la formation et les moyens de gouvernance. C'est pour cela que l'UPEC a mis en place cette réflexion concernant la création d'une école d'ingénieurs qui, pour nous, est fondamentale. Si ce projet n'aboutit pas, il y a de forts risques pour que nous n'obtenions pas notre habilitation.

Ensuite, mettre en cohérence les modalités de fonctionnement et la convention avec l'ESIEE. Effectivement, la convention arrive à son terme, puisqu'elle a été mise en place en 2003. Il faut donc réécrire une convention. Suite à des discussions entre l'UPEC et l'ESIEE, nous sommes partis sur une convention rédigée pour 6 ans.

Ensuite, on nous a demandé d'augmenter significativement le nombre d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATOSS. Nous avons recruté un enseignant-chercheur en section 60, c'est en biomécanique, un technicien que nous partageons avec la Faculté des

Sciences et Technologies et nous avons augmenté nos personnels BIATOSS à hauteur d'1,3 équivalent temps plein.

En ce qui concerne l'ancrage industriel, il était à améliorer aussi. Pour cela, nous avons reformé notre Conseil de département en y intégrant de manière plus importante les industriels. Nous avons à l'heure actuelle six industriels qui font partie de notre Conseil.

Ensuite, on nous a demandé de nous appuyer sur des études de marché de manière à envisager un doublement de nos effectifs. Nous faisons appel à l'OFEM (Observatoire des Formations, des Emplois et des Métiers) qui dépend de la CCIP. Cette étude nous permettra d'évaluer le marché et d'envisager le doublement de nos effectifs.

Une deuxième étude est encore en discussion avec l'APEC concernant l'évolution du nombre de postes par type de métier.

Enfin, la CTI nous a demandé d'améliorer le soutien aux activités étudiantes. Pour cela, ils nous demandent tout simplement d'apporter une aide financière à nos étudiants. C'est ce que nous avons fait au travers d'aides aux différentes associations de l'ISBS.

Quelles vont être nos perspectives ? On ne peut pas rester éternellement avec un flux sortant de 24. Nous souhaitons donc doubler nos effectifs à 48 ingénieurs tout confondu : formations initiales et formations confondues. Nous souhaitons également proposer la création d'une passerelle entre la première année de médecine et les formations d'ingénieurs au sens large.

Nous envisageons aussi la création d'une filière par apprentissage en spécialité biosciences. C'est une demande qui émane d'un certain nombre d'industriels tant d'industriels venant de l'industrie pharmaceutique que de l'imagerie médicale.

Ensuite, nous envisageons de renforcer notre communication auprès des industriels dans le but d'augmenter nos effectifs en formation continue. Depuis le début de la création de la formation, nous n'avons recruté que deux étudiants dans ce domaine-là.

Nous souhaitons également mettre en place une politique « qualité » avec comme objectif, peut-être, d'avoir une certification d'ici quelques années.

Nous allons aussi mettre bien en avant notre politique d'échanges internationaux. Un premier accord ERASMUS est en train d'être signé avec une autre école d'ingénieurs qui est

l'université de Barcelone.

Mme ALBANESE.– Juste un point d'information concernant le suivi de ce dossier de demande de réhabilitation auprès de la CTI par le Conseil des études et de la vie universitaire qui a mis en place une commission de suivi, d'évaluation et d'aide au portage de ce projet axé sur deux rapporteurs de la Faculté des Sciences et Technologies et de l'UFR de médecine qui sont les deux composantes qui participent à ce projet, qui sont respectivement Régis MOILLERON et Oriane VALIERBALIN* qui suivent ce dossier jusqu'au 15 et qui, pour l'instant, ont émis un avis très favorable sur ce dossier. Il y a eu quelques recommandations pour permettre d'aider à ce montage. Ils poursuivront cette évaluation avec un rapport final le 22 octobre qui suivra la version finale du rapport de Madame d'ANGLEMONT DE TASSIGNY.

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous des questions ?

M. FALL.– Vous avez présenté les différentes origines des étudiants qui préparent et qui postulent pour le concours, notamment avec les DUT pour le concours Archimède. Pour les DUT, on voit que c'est une minorité d'étudiants. Avez-vous la part des étudiants qui réussissent le concours en fonction des différentes filières d'origine ?

Mme D'ANGEMONT DE TASSIGNY.– C'est une très bonne question ! Nous avons cela, mais je n'ai plus les chiffres en tête. Archimède, nous n'avons rien. C'est une boîte noire. Nous offrons les places au concours Archimède et les étudiants font des choix. Pour les étudiants provenant du concours sur titre, nous avons les informations. Nous sommes en train de finir de tout dépouiller pour le dossier CTI et je n'ai pas tous les chiffres en tête, je suis désolée.

M. LE PRESIDENT.– C'est quoi : un sur trois, un sur quatre, un sur cinq ?

M. FIFRE.– Pour les concours sur titre, il y a une centaine de dossiers par an et nous en prenons une dizaine. Dans tous ces dossiers, la proportion respectée, c'est, par exemple, en moyenne deux ou trois DUT.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY.– La grosse majorité provient de Licence.

M. THAUVRON.– En termes de temps entre l'ISBS et l'habilitation, le projet d'école d'ingénieurs de l'UPEC, le changement probable de nom de l'ISBS – cela dépendra de ce qu'il y aura dans l'école d'ingénieurs –, comment imaginez-vous éventuellement la chose ?

M. NICOLLE.– L'ISBS, c'est calé. Nous avons un autre dossier qui est en instruction actuellement et qui est au stade de la construction des contenus pédagogiques. C'est un

projet qui est porté par la Faculté des Sciences et Technologies et qui concerne un secteur Sciences pour l'Ingénieur qui est plutôt centré autour des volets « mécanique énergétique » et « maîtrise du risque ». C'est un dossier d'évolution des formations existantes de la Faculté des Sciences avec le souci de voir comment cette articulation-là se fait entre les nouvelles formations qui intégreront le dispositif ingénieur et l'existant. On ne peut pas forcément tout garder, mais il y a quand même des choses à préserver au niveau de la Faculté des Sciences et Technologies. Marie-Claude pourra peut-être s'exprimer sur ce sujet-là. C'est un dossier qui avance.

Dans un premier temps, nous voyons bien que la future structure d'école d'ingénieurs pourrait héberger ces deux formations-là. Ce qui serait souhaitable en termes de délai, c'est que l'on puisse avancer relativement vite dans la structuration de l'école d'ingénieurs. Je pense que c'est un élément un peu fort à présenter dans le cadre du contrat quinquennal. En outre, je pense que c'est un élément important aussi pour la commission du titre au regard de la manière dont ils vont appréhender le dossier. Le dossier fera référence à ce travail, mettra en perspective et lors de la visite de la deuxième quinzaine de janvier, il serait apprécié et appréciable que l'on ait des éléments plus précis à leur donner sur les perspectives.

Sur la question qui se pose sur le nom de l'école, il semblerait aujourd'hui que l'ISBS soit très bien installé dans le paysage à la fois des entreprises qui la reconnaissent pour sa capacité à former des ingénieurs de qualité et aussi au niveau des publics de candidats à l'école. Il y a eu visiblement cette année, avec une communication dont j'ai cru comprendre qu'elle avait été plus légère que d'autres années, un maintien voire une croissance des flux de candidatures. L'ISBS est donc bien installé.

Nous sommes toujours avec le point suivant : nous avons une formation qui est reconnue sous un label. Changer le nom est toujours problématique. Il n'empêche que l'on peut garder le label ISBS au sein d'une école d'ingénieurs qui est une école d'ingénieurs Paris-Est Créteil. Là-dessus, nous pouvons tout à fait articuler.

Mme MILLOT. – Pour rebondir sur les propos de Didier – je m'étais déjà exprimée sur ce point –, l'objectif de ce parcours ingénieur – nous allons l'appeler ainsi – qui est porté par la Faculté des Sciences n'est pas de désorganiser notre offre de formation actuelle. Nous allons être vigilants au fait que ce qui est proposé dans le cadre de l'école d'ingénieurs et ce qui

continuera d'être proposé à la Faculté des Sciences ne soit pas redondant. Sinon, ce serait totalement impossible d'arriver à un édifice stable.

D'autre part, je rappelle qu'en dernière année du projet d'école d'ingénieurs, il sera proposé aux étudiants de l'école d'ingénieurs de suivre certaines spécialités de M2 de la Faculté des Sciences. La construction est assez compliquée, mais je pense que nous devrions y arriver.

J'avais une question sur le recrutement : 31 % sur dossier entre SVT et SPI. Vous avez une petite idée du taux plutôt biologistes et plutôt sciences pour l'ingénieur ?

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY.– Les biologistes viennent de manière prépondérante de l'université. Tous les candidats SPI proviennent essentiellement d'Archimède. Sur les 24 étudiants que nous avons à l'heure actuelle en première année, il y a un étudiant qui provient de l'université et qui a intégré la remise à niveau Science du Vivant, donc qui avait fait les Sciences pour l'ingénieur à l'université.

M. LE PRESIDENT.– Très bien. Il faut que nous votions ?

M. NICOLLE.– C'est un avis qui sera nécessaire pour joindre au dossier de la CTI.

M. LE PRESIDENT.– L'avis, c'est du type que le CA se prononce...

M. NICOLLE.– Favorablement ou défavorablement par rapport à ce dossier de réhabilitation de l'ISBS.

M. LE PRESIDENT.– Ce que je vous demande, c'est si vous êtes favorables de voter oui et si vous êtes défavorables de voter non.

(Monsieur le Président soumet la proposition de réhabilitation de l'ISBS au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité avec 24 voix pour et 1 voix contre.

4.2. Demandes d'habilitation de masters co-habilités avec des universités évaluées en vague D

M. LE PRESIDENT.– Patricia ALBANESE, assesseure au CEVU, va nous présenter cette liste. Tu ne vas peut-être pas nous présenter tous les Masters. Ce que l'on peut dire, c'est que si l'on est amené à faire cette procédure, c'est parce qu'il y a eu des changements en termes de vagues. En particulier, nous étions dans la même vague que Paris 7. Le fait que maintenant

Paris 7 se trouve dans la vague D et que nous nous trouvions dans la vague E fait qu'il y a des demandes d'un certain nombre d'universités dont Paris 7 à de la co-habilitation.

Mme ALBANESE.– En ce qui concerne les avis du CEVU sur ces co-habilitations de Masters portés par des universités de vague D, pour l'UFR de Sciences et technologies, nous avons un Master Sciences et génie de l'environnement constitué de quatre spécialités (air, matériaux du patrimoine de l'environnement, système aquatique et gestion de l'eau et management de l'environnement des collectivités des entreprises) qui est porté par Paris 7, Paris Diderot, et co-habilité avec l'ENPC (Ecole nationale des Ponts et Chaussées). Il a reçu un avis très favorable du CEVU lors d'une présentation de ce projet par Madame MILLOT le 18 juin et également un avis favorable du CS qui n'a pas soulevé de questions prioritaires. C'était un Master très bien coté avec un fort taux de réussite des étudiants. C'est le cas également en ce qui concerne la spécialité Enseignement et formation en SVT, qui est une préparation CAPES SVT qui est portée également par Paris 7 et qui, pour l'UPEC, est basée sur la mention biologie bio-ressources pour le M1. C'est également un Master où la co-habilitation est parfaitement respectée avec un équilibre en termes de recrutement des étudiants qui proviennent de P7 et de P12, mais également un équilibre en termes d'équipes pédagogiques et de répartition des enseignants entre P7 et P12 avec également des répartitions homogènes au niveau des lieux dans lesquels sont dispensés ces enseignements et donc une formation qui fonctionne bien avec, à signaler, un fort taux de réussite des étudiants qui émanent de cette mention et qui préparent le CAPES. C'est une spécialité qui a reçu un avis favorable du CEVU et du CS.

En ce qui concerne l'UFR de médecine, il s'agit de deux spécialités biologie, physiologie et pharmacologie du cœur et de la circulation et biologie, physiologie et pharmacologie de la respiration et du sommeil qui, initialement, n'existaient que sous la forme d'une spécialité mais qui, à la demande des partenaires, ont été scindées en deux. Cela a également été présenté en CEVU et a reçu un avis favorable.

La mention « Toxicologie, Environnement, Santé » a également reçu un avis favorable lors du CEVU du 2 juillet ainsi que le Master porté par la composante LLSH qui a également été présenté par ces responsables avec une mention en géographie et aménagement qui est une formation très dynamique avec un fort taux de recrutement des étudiants, également une bonne homogénéité en termes d'équipes pédagogiques et de flux des étudiants de l'UPEC.

C'est un Master qui est porté principalement par P7 et qui a également reçu un avis favorable.

M. CUESTA.– C'est l'ensemble des Masters vague D en lien avec P7, vous l'avez remarqué. Du fait que ce soit la vague D et que nous sommes en vague E, il faut qu'il y ait accord pour les habilitations classiquement avec les autres universités.

Mme DE SUREMAIN.– J'ai une question au sujet des relations de co-habilitation avec Paris 7. Est-ce que le maintien à l'identique de ces intitulés de Masters et des conditions de Masters a été vérifié cette semaine ? En effet, il se trouve qu'à Paris 7, il y a eu du nouveau cette semaine dans le sens où le bureau du PRES a revu tous les intitulés de Masters.

Mme ALBANESE.– Je ne pense pas que cette information soit remontée jusqu'au CEVU. Nous ne pouvons pas répondre à votre question.

Mme DE SUREMAIN.– C'est cette semaine. C'est donc juste un point de vigilance pour vérifier les intitulés et que cela n'a pas été modifié par le bureau du PRES.

Mme ALBANESE.– Nous ne pourrions vérifier des changements d'intitulés que si nous sommes informés de ces changements d'intitulés. Si l'information ne descend pas à l'UPEC *via* le PRES, nous ne le pourrions pas.

M. LE PRESIDENT.– Pour information, lors du dernier CEVU et pour préparer la campagne d'habilitation de la prochaine vague, nous avons demandé à l'ancien VP CEVU de Paris 7, qui est connu ici puisque c'est Monsieur COLIN, de nous faire une présentation un peu générale de la manière dont ils avaient préparé leurs offres de formation. Parmi les éléments que vous citez, ils nous avaient expliqué qu'il y avait déjà eu un certain nombre de contraintes mais ils n'avaient pas informé qu'il y avait encore des possibilités de modification d'intitulés.

Mme DE SUREMAIN.– Le VP CEVU de Paris 7 a démissionné mardi.

M. LE PRESIDENT.– Cela bouge un peu à Paris 7 en ce moment, mais c'est une université qui aime bien bouger aussi !

Mme ALBANESE.– Nous alerterons le service « offres de formation » qui est en charge au niveau des services centraux du suivi de ces dossiers d'éventuellement s'intéresser à cette question et de pouvoir s'assurer qu'il n'y a pas d'enjeux importants.

M. FALL.– Vous avez peut-être répondu à cette question lors du dernier CEVU à mes collègues. J'avais quelques questions sur les Masters. Qu'en est-il des modalités, notamment

des contenus des diplômes de matière générale ? Quand je parle des contenus des diplômes, je parle notamment des modalités d'examen en termes de droits étudiants. Qu'en est-il par rapport à cela ?

Mme ALBANESE.– Ces modalités de contrôle de connaissances répondent au cadrage Master, qui a été voté en CEVU lors du précédent mandat et sous la direction du précédent VP CEVU. Ce cadrage Master est bien sûr différent du cadrage Licence. En termes de modalités de contrôle des connaissances, il faut se rapprocher de ce cadrage Master.

M. FALL.– Donc, pas de compensation annuelle ?

Mme ALBANESE.– Non. Nous sommes dans un cadrage Master.

M. LE PRÉSIDENT.– S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet les demandes d'habilitation de masters co-habilités avec des universités évaluées en vague D au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité avec 24 voix pour et 1 voix contre.

4.3. Tarifs de diplômes d'université (erratum)

M. CUESTA.– Ce point porte sur les diplômes d'université, que nous avons votés la dernière fois. Ce document est un extrait de ce que nous avons voté la dernière fois avec une présentation légèrement différente. En effet, la présentation précédente pouvait prêter à confusion. Nous avons déjà vu tous ces diplômes, mais il y a des précisions sur les droits spécifiques et les différents tarifs FI.

Le tableau est constitué ainsi : vous avez les deux colonnes en jaune qui rappellent les droits d'inscription payés par les étudiants, qui peuvent être des droits d'inscription première à 180 euros pour la Licence et 250 euros pour le Master ou des droits d'inscription seconde à 120 euros pour la Licence et 164 euros pour le Master. Quand nous avons voté la dernière fois, comme il n'y avait qu'une seule colonne, il y avait des choses différentes suivant le type de formation. Il vous est proposé cette fois-ci les deux colonnes. Je pense que nous ferons systématiquement ainsi pour que nous puissions bien identifier les droits d'inscription première et les droits d'inscription seconde.

Pour les droits spécifiques, je vous ai rappelé la dernière fois que nous ne votions que les droits d'inscription spécifiques. Quand on s'inscrit, ce sont les droits nationaux qui sont payés. Donc, il n'y a pas d'enjeux par rapport aux droits nationaux. Ces droits spécifiques sont indiqués dans la colonne grisée juste à côté. Vous avez à côté le montant total, donc la somme des droits spécifiques, plus les droits d'inscription à l'université. Ainsi, vous avez une information complète. Le reste ne bouge pas. C'étaient les tarifs pour les salariés et les tarifs pour les entreprises qui étaient proposés pour l'ensemble des formations. C'était juste pour corriger que ce nous avons voté la dernière fois.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Les DU, c'est dès la première année de Licence ?

M. CUESTA.– Cela dépend à quel niveau est le DU. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des DU en première année de Licence.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je pose la question, car nous avons déjà eu ce débat en droit lorsqu'il y avait eu les DU habilités en droit. C'était souvent des DU avec des filières sélectives. En droit, on ne peut pas faire payer en première année de droit supplémentaire si ce sont des filières par exemple sélectives en étant tenu que les étudiants ne payent le DU qu'en troisième année.

M. CUESTA.– La question est pour la première, deuxième ou troisième année AEI, c'est cela ?

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Oui.

M. CUESTA.– La dernière fois, nous avons voté une seule case – nous avons voté la même chose – où il y avait marqué « 177 euros », puisqu'à l'époque c'était 177 euros. Là, c'est 179 euros si l'on fait le total, puisque les droits d'inscription ont légèrement augmenté entre l'année précédente et cette année.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Cela veut dire que l'on augmente.

M. CUESTA.– Chaque année.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Dès la première année ?

M. CUESTA.– Comme c'est indiqué, oui puisqu'il y a une première, une deuxième et une troisième année.

M. PALAU.– Le problème est tout simplement un problème d'équilibre financier. À partir du moment où il y a des heures supplémentaires qui sont offertes aux étudiants dans le cadre d'un DU qui n'est pas une maquette nationale, le coût est forcément supporté. C'est même

une règle qu'il y ait une cohérence entre le coût et le tarif d'inscription. À moins de faire des miracles et d'arriver à financer des heures je ne sais comment...

M. CUESTA.– L'idée des DU, c'est bien qu'ils s'équilibrent financièrement pour ne pas prendre des ressources à d'autres formations.

M. GIRAL.– C'est l'équivalent de 80 heures d'enseignement plus une préparation au TOEIC plus la possibilité pour l'étudiant de faire faire un séjour linguistique en Chine, en partant cinq semaines à Shanghai. Ce n'est pas rien !

M. THAUVRON.– C'est un ou deux euros l'heure de cours.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Au SGEN CFDT, nous sommes contre l'augmentation des droits d'inscription si cela signifie que les étudiants qui sont dans ce parcours en première année le suivent moyennant des financements supplémentaires. Nous sommes d'accord. Cela veut dire que pour toutes les filières aujourd'hui, en première année, on peut mettre des droits supplémentaires pour des parcours qui coûteraient un peu plus cher.

M. PALAU.– Ce n'est pas cela du tout. C'est plus d'une centaine d'heures de cours supplémentaires par année.

M. CUESTA.– Je ne pense pas qu'il y ait de contraintes pour avoir la première année de Licence d'avoir le DU... Ce sont deux choses indépendantes. On est inscrit en Licence et on peut avoir le DU en plus qui est proposé. C'est indépendant. Ce n'est pas une obligation. On ne contraint pas les étudiants à suivre le DU pour obtenir leur Licence et donc à prendre une deuxième inscription. Ils sont inscrits en Licence normalement. D'ailleurs, ils s'inscrivent ou ils ne s'inscrivent pas au DU.

Mlle CATY.– Les étudiants peuvent être en filière sélective.

M. CUESTA.– Oui, c'est indépendant.

M. LE PRESIDENT.– C'est une option.

M. GIRAL.– Cela ne figurera pas dans les formations qui sont sur APB.

M. CUESTA.– Y a-t-il d'autres questions ?

M. FALL.– Ce n'est pas une question, mais je voulais savoir s'il était possible de différencier le vote avec, d'un côté, un vote pour le DU de médecine qui est particulier parce qu'il s'adresse beaucoup plus aux étudiants en formation continue, et, de l'autre, les autres DU.

M. LE PRESIDENT.– Ne coupe-t-on pas les cheveux en quatre en faisant cela ? Je pose la

question. Si l'on veut couper les cheveux en quatre, on peut toujours. Mais, honnêtement, je ne suis pas pour. Là, on est sur un erratum. C'est quelque chose que l'on a déjà voté. Donc, si l'on vote sur un erratum et que l'on fait un double vote sur un erratum, c'est peut-être aller un peu loin, me semble-t-il. C'est un erratum : on le prend ou on ne le prend pas.

Mme FOURES.– Il y a un changement dans les procurations. Madame DE SUREMAIN, vous avez la procuration de Monsieur PAQUOT.

(Monsieur le Président soumet la proposition de tarifs de diplômes d'université (erratum) au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2012

M. LE PRESIDENT.– Nous allons approuver le compte rendu de l'avant-dernier Conseil d'Administration du 22 juin. Avez-vous des propositions d'amendement ou des remarques ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Page 5 de mon intervention, dernière ligne, il est question de Paris-Est. Je parle bien sûr de « visibilité » et pas de « divisibilité ».

M. LE PRESIDENT.– Y a-t-il d'autres remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition d'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2012 au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

M. THAUVRON.– En questions diverses, je voudrais avoir des renseignements sur la fiscalisation des heures complémentaires qui est effective au 1^{er} septembre. Il y a des processus un peu lourds de déclaration des heures et de mise en paiement d'un certain nombre d'heures qui se rapportent au premier semestre 2012, voire dans certains cas à 2011.

M. LE PRESIDENT.– Ce n'était pas nous ! *(Rires.)*

M. THAUVRON.– C'est la même administration. En septembre ou après, on aura peut-être des heures qui se rapporteront aux périodes précédentes. Seront-elles fiscalisées ou pas ? Sur la

Faculté d'Economie et de Gestion, nous avons eu un message de l'administration qui nous disait qu'elles seront fiscalisées, ce qui a mis un peu d'émoi dans les équipes.

M. TAVERNIER.– Merci au Directeur de l'IAE de nous avoir alertés sur ce message que, sur la forme et sur le fond, je trouve par ailleurs extrêmement léger vu le sujet abordé. Le flou dans les formulations me paraît... Je me permettrai de passer un coup de fil au responsable administratif de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion pour que le dialogue s'améliore entre l'administration de sa composante et le service central.

Pour la DRH, l'agence comptable s'était évidemment inquiétée de cette question-là bien en amont. Après contact avec l'agence comptable et la trésorerie générale, ce sont les heures effectuées avant cette date qui seront défiscalisées. Il y a même, pour rentrer dans la technique, un dispositif spécifique prévu par la trésorerie générale pour que nous puissions honorer cet engagement. Il n'y a qu'une condition : que les composantes remplissent une attestation de défiscalisation – je reprends les termes du DRH –, c'est-à-dire que les Directeurs de composantes attestent que les heures ont bien eu lieu avant la date. Donc, il n'y a pas lieu de s'inquiéter et il n'y a pas lieu d'inquiéter inutilement les enseignants.

M. GADESSAUD.– Quand recevrons-nous cette attestation ? On a déjà mis en paiement des heures.

M. TAVERNIER.– Je ne sais pas.

M. METER.– Il y a vrai un problème sur les heures, surtout au niveau des suivis d'apprentis qui s'étalent sur toute l'année mais qui ne sont payés qu'à service fait, quand la soutenance a eu lieu. Comment peut-on les rattacher à une période ? Au niveau du RNA, il y a une certaine harmonisation qui a été faite au niveau des heures de suivi des apprentis. Ensuite, ces heures se font depuis septembre avec les réunions de rentrée, les visas « entreprises », tout ce qui fait notre force de frappe en termes de suivi d'apprentis. Nous les déclarons au niveau des enseignants qu'à service fait, au moment des soutenances, c'est-à-dire souvent en septembre.

M. TAVERNIER.– Je vais m'appliquer ce que j'aurais souhaité que le personnel de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion s'applique : la prudence. Donc, je prends ta question et on te répond.

M. THAUVRON.– Collectivement, parce que cela ne concerne pas que nous.

M. METER.– L'IAE a aussi un fort taux d'apprentissage.

Mme KRUSZYNSKA.– J'avais communiqué deux questions diverses en tant qu'invitée extérieure représentant la CGT. J'avais deux revendications, qui étaient deux revendications de la section CGT de l'Université Paris–Est Créteil que je vous avais remontées.

Tout d'abord, il y avait la demande d'un local pour que soient exercées leurs activités syndicales. À quelle date la section syndicale CGT pourra-t-elle obtenir un local ?

La deuxième revendication qui m'a été remontée était au sujet de la prime de participation à la recherche scientifique. La section syndicale CGT revendique 50 euros pour tous en sachant qu'il y a un retard à rattraper par rapport aux autres universités. Je crois que cette demande a été faite aussi en réunion.

M. LE PRESIDENT.– Ils nous l'ont demandé en réunion, mais comme vous le savez, ce n'est pas toujours facile de répondre à des questions, en particulier de patrimoine et de local. Nous avons bien eu votre question. Nous allons la traiter. Mais, pour le moment, je ne peux pas apporter, en tout cas sur le local, une réponse immédiate. Je ne peux pas donner une date pour dire qu'ils auront un local. Mais réglementairement, ils ont le droit d'avoir un local. Nous allons essayer de leur en trouver un, tout en sachant que pour pouvoir avoir un local, souvent, il faut déloger quelqu'un. Il faut donc un déménagement.

M. TAVERNIER.– La Direction de l'université avait donné un accord de principe. Donc, les services instruisent la question. Mais cela se situe évidemment sur le CMC, qui est le site le plus contraint du point de vue des mètres carrés. Ont actuellement des locaux les Organisations Syndicales qui sont représentées au CA et au CT en priorité, ce qui n'est pas le cas de la CGT UPEC qui n'est pas représentée ni au CA, ni au CT. Mais il n'empêche que nous cherchons.

M. CUESTA.– Sur les primes, cette question était remontée. Je crois que vous aviez aussi précisé cette question à un CA précédent.

Pour l'augmentation de la PPRS qui est demandée par le syndicat, il faut regarder en ce qui concerne les primes de façon globale. Par rapport à la prime, nous avons déjà aujourd'hui fait le cumul de l'ensemble des primes PPRS, politique indemnitaire de l'établissement. Pour presque un quart des personnels, nous sommes au-delà du coefficient 3, qui est le coefficient maximum. Je sais bien que l'on ne regarde généralement que la PPRS et que l'on compare la PPRS aux autres universités. En effet, là, il y a des désaccords et des divergences

entre l'UPEC et les autres universités. Mais si l'on regarde globalement la politique indemnitaire, nous ne sommes pas aussi mal dotés que ce que l'on peut laisser supposer. En effet, c'est fait sur deux plans différents. Il y a une partie qui est de la prime statutaire liée au grade de la personne, etc. et une partie qui est de la politique indemnitaire qui est liée aux fonctions occupées ainsi que des éléments conjoncturels, des différents items de cette politique indemnitaire liée à la circulaire qui est votée dans l'université avec, évidemment, des différences entre les personnels. Cette année, on essaye de corriger ces différences, puisque nous avons proposé de donner des maxima possibles en essayant de rapprocher les composantes avec la moyenne de l'établissement. Nous avons autorisé des augmentations. Il y a des possibilités avec un plafond qui a été donné. En fonction des sommes déjà allouées par composante, des moyennes par catégorie, nous avons autorisé des évolutions différentes pour essayer de faire converger l'ensemble des composantes de l'université et des services sur une politique indemnitaire afin d'éviter des écarts éventuels.

En complément d'information, puisque j'avais vu le 0,2 % du budget total qui était évoqué dans votre remarque : l'université a fait des choix, c'est vrai. Elle a fait des choix de proposer une politique de revalorisation des personnels qui sont à l'intérieur de l'université. Nous l'avons votée tout à l'heure sur le repyramidage. Ce repyramidage peut être de l'ordre de 300 000 euros. Il y a un choix là-dessus. Nous avons aussi favorisé la politique de fin de précarisation par la loi Sauvadet qui est entrée en vigueur. On demande au ministère une enveloppe pour cette politique, comme d'autres, je suppose. Mais l'actualité pourrait nous faire craindre que l'enveloppe ne soit pas totalement donnée. Là aussi, il y aura un surcoût, puisque des collègues qui sont aujourd'hui en Contrat à Durée Déterminée parfois, voire en CDI, pourraient devenir titulaires de la fonction publique. Les charges sociales n'étant pas les mêmes, si le ministère ne donne pas le différentiel – je pense que le débat est vraiment au niveau national, puisque nous ne sommes pas les seuls concernés –, cela veut dire que ce sont les universités qui devront prendre en charge ce différentiel. L'université a fait le choix, de toute façon, de prendre en charge ce différentiel quel que soit le choix du ministère. Évidemment, nous ne pouvons pas prendre la décision à la place du ministère. Nous avons choisi du repyramidage, de l'accompagnement de personnels pour améliorer les carrières, et d'accompagner cette politique dans le cadre de la loi Sauvadet quel que soit le financement du ministère. Nous verrons ultérieurement. S'il y avait des financements, peut-être que nous

aurions des marges de manœuvre. Il faut savoir que globalement, pour ce qui est de la politique sur la masse salariale, dans notre université, nous sommes sur de la finesse. C'est dans la dentelle : 170 millions d'euros de masse salariale pour l'université. Déjà, ne pas se tromper à 1 %, c'est bien. 1,7 million d'euros, vous vous rendez compte de ce que cela représente ? On est plutôt dans le cadre du suivi de la masse salariale dans les services concernés RH DSF. L'université est plus proche de 0,2 ou 0,3 %. Je trouve que beaucoup d'universités qui aujourd'hui ont de gros problèmes doivent nous envier la compétence de nos services en ce domaine.

Les marges de manœuvre ne sont donc pas si grandes. Nous sommes dans une structure qui est contrainte. Nous avons fait le choix de favoriser la carrière et pas forcément la PPRS. Voilà pour avoir une réponse la plus complète possible.

M. LE PRESIDENT.– Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je me dois de passer la parole à Florence pour la section disciplinaire, puisqu'il y a un appel à candidatures.

Mme RIOU.– Ce n'est pas un appel à candidatures. C'est un appel aux bonnes volontés. Pour la section disciplinaire, il y a des contraintes liées au nombre de membres présents. Nous avons besoin d'une participation étudiante un peu plus accrue, notamment pour les prochaines sections qui vont avoir lieu en octobre et en novembre de cette année. C'est réellement important pour nous en termes d'organisation, pour les membres de la section disciplinaire également, mais surtout pour les étudiants de la section, qui ont besoin de voir leur cas jugé généralement très rapidement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.– S'il n'y a plus d'autres questions, je vous remercie.

La séance est levée à 13 heures 30.